

EXOSENS

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Immeuble Elipsys
8 Rue des Trente Six Ponts
CS 57757
31077 Toulouse Cedex 04

Baker Tilly Strego
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
Ouest Atlantique

4 rue Papiau de la Verrie
BP 70948
49009 Angers Cedex 01

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société
EXOSENS
18 avenue Pythagore
33700 Mérignac

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXOSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill. Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, sont décrits dans la note 15 « *Goodwill* » comme représentant les synergies attendues de ces regroupements d'entreprises. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées : segment « Amplification » ou segment « Détection et Imagerie ».

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan des comptes consolidés pour une valeur nette comptable de 233 332 milliers d'euros au 31 décembre 2025, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel le groupe opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 15 « *Goodwill* ». La valeur recouvrable a été déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (business plan) à cinq ans approuvées par la direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans.

En raison de leur montant matériel dans le bilan consolidé, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable fait appel au jugement, s'agissant notamment des projections de flux de trésorerie prenant en compte la croissance des activités, les contraintes de capacité, l'introduction de nouveaux produits et les tendances macro-économiques de chaque marché, nous considérons l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
- effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie avec l'appui de nos experts en évaluation, et notamment, nous avons :
 - vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif aux activités testées et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
 - apprécié le caractère raisonnable des hypothèses de projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
 - apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
 - apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation au regard des analyses de marché ainsi que leur cohérence avec les flux de trésorerie projetés auxquels ils s'appliquent ;
 - apprécié le caractère raisonnable des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
 - effectué une analyse de sensibilité afin de contrôler que certaines variations défavorables des principales hypothèses retenues ne conduiraient pas la valeur nette comptable des goodwill à dépasser leur valeur recouvrable ;
- apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans la note 15 « *Goodwill* » de l'annexe aux comptes consolidés.

Activation et évaluation des frais de développement

Risque identifié

Le bilan comprend dans ses actifs incorporels des frais de développement capitalisés dont la valeur nette comptable s'élève à 51 254 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Les critères d'inscription à l'actif de ces frais de développement sont décrits au paragraphe « *Frais de développement* » de la section « *Principes comptables* » de la note 16 – « *Immobilisations Incorporelles* » de l'annexe aux comptes consolidés. L'analyse du respect des différentes conditions d'activation de ces frais, fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la direction, notamment concernant l'appréciation de la façon dont ces frais de développement généreront des avantages économiques futurs probables sur leur durée d'utilité.

L'appréciation du respect des critères d'inscription à l'actif des frais de développement et de l'évaluation de la valeur recouvrable des coûts capitalisés reposent sur le jugement de la direction et sur la fiabilité des procédures mises en place dans les différentes activités du groupe. Compte tenu de ces éléments, nous considérons que l'activation et l'évaluation des frais de développement constituent un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe aux normes comptables en vigueur ;
- prendre connaissance et évaluer, sur la base de sondage, les procédures de contrôle interne mises en place dans les filiales ayant une activité de recherche et développement et au niveau de la direction financière du groupe visant à inscrire à l'actif les frais de développement respectant les conditions d'immobilisation telles que définies selon les principes comptables du groupe.

Pour un échantillon de projets activés sur l'exercice 2025, nous avons :

- apprécié le respect des conditions d'inscription à l'actif selon les principes comptables en vigueur ;
- rapproché les données comptables avec les données de gestion présentant une information détaillée des projets ;
- vérifié, sur un échantillon de dépenses, la concordance des montants de dépenses incluses dans les suivis internes des projets avec les factures correspondantes ;
- vérifié, sur un échantillon de collaborateurs :
 - l'exactitude arithmétique du calcul du taux horaire moyen et, rapproché, sur la base d'échantillon, les données utilisées pour ce calcul avec les éléments de paie correspondant à la période ;
 - la concordance du nombre des heures salariés valorisées avec la documentation interne disponible ;
- mené une revue critique des analyses réalisées par la direction permettant de conclure en l'absence d'indice de perte de valeur des projets en cours et, vérifié que ces analyses sont fondées sur une justification appropriée des hypothèses retenues.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 16 « Immobilisations Incorporables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXOSENS par vos statuts du 16 mars 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision des associés du 30 décembre 2023 pour le cabinet Baker Tilly Strego.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Baker Tilly Strego dans la 3^{ème} année, dont respectivement deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse et Nantes, le 27 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Baker Tilly Strego



Bertrand Cuq
Associé



Anne Parenty
Associée



Jean-Marc Binson
Associé



François Pignon-Hériard
Associé



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

1	Comptes consolidés du Groupe	2
1.1	États financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	2
1.2	Notes aux comptes consolidés	6

1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

1.1 États financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

État de la situation financière consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill	15	233 332	189 495
Immobilisations incorporelles	16	225 799	204 928
Immobilisations corporelles	17	113 073	93 561
Droits d'utilisation des actifs de location	18	15 032	10 559
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations	19	3 840	3 414
Actifs financiers et autres actifs à long terme		625	857
Impôts différés actif	20	6 948	0
ACTIFS NON COURANTS		598 650	502 813
Stocks	21	105 088	93 024
Créances commerciales	22	73 125	70 977
Instruments financiers dérivés	32	146	6
Actifs financiers et autres actifs à court terme	23	33 252	33 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	68 618	117 163
ACTIFS COURANTS		280 229	314 201
TOTAL ACTIFS		878 878	817 014
Capital social	25	21 648	21 583
Primes liées au capital	25	346 763	342 537
Réserves	25	77 242	48 480
CAPITAUX PROPRES		445 654	412 600
Dettes financières à long terme	26	249 281	247 788
Dettes financières liées aux contrats de location à long terme	26	13 645	8 174
Provisions pour avantages du personnel	29	7 864	7 497
Provisions et autres passifs à long terme	27	14 175	13 383
Impôts différés passif	20	34 559	20 599
PASSIFS NON COURANTS		319 524	297 441
Dettes financières à court terme	26	493	2 454
Dettes financières liées aux contrats de location à court terme	26	2 971	2 724
Instruments financiers dérivés	32	76	136
Dettes fournisseurs	30	31 196	26 025
Provisions et autres passifs à court terme	27	78 966	75 634
PASSIFS COURANTS		113 701	106 973
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		878 878	817 014

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers consolidés.



Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Chiffre d'affaires	6	468 187	383 441
Achats consommés		-118 498	-97 409
Autres achats et charges externes	7	-72 191	-63 628
Impôts et taxes		-2 124	-1 647
Charges de personnel	8	-135 432	-107 362
Autres produits opérationnels	9	7 188	6 432
Autres charges opérationnelles	9	-5 134	-4 472
Dotations aux amortissements et aux provisions	10	-39 879	-34 660
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		102 117	80 694
Autres produits	11	27	48
Autres charges	11	-129	-3 962
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		102 014	76 780
Coût de la dette nette		-12 096	-35 529
Résultats liés aux instruments dérivés		-3 373	2 856
Autres		1 635	1 616
Résultat financier net	12	-13 833	-31 056
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		88 181	45 724
Impôts sur le résultat	13	-17 991	-11 643
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE	4	70 190	34 081
Résultat net des activités abandonnées, part du groupe	4	-27 475	-3 401
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		42 715	30 680
RÉSULTAT PAR ACTION			
De base	14	0,84	0,61
Dilué	14	0,84	0,61

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
RÉSULTAT NET	42 715	30 680
Écarts actuariels sur engagements de retraites et assimilés, avant impôts	-532	38
Impôts différés sur engagements de retraites et assimilés	133	-10
Activités abandonnées	0	0
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat</i>	<i>-399</i>	<i>29</i>
Variation de juste valeur des instruments de couverture, avant impôts	70	0
Impôts différés sur variation de juste valeur des instruments de couverture	-17	0
Écarts de conversion ⁽¹⁾	-5 824	1 197
Activités abandonnées	0	0
<i>Autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat</i>	<i>-5 771</i>	<i>1 197</i>
Autres éléments du résultat global	-6 170	1 226
RÉSULTAT GLOBAL	36 545	31 906
Attribuable aux actionnaires de la Société	36 545	31 906

(1) La ligne "écarts de conversion" correspond aux écarts de change relatifs à des prêts consentis aux filiales libellés en monnaie étrangère et faisant partie de l'investissement net dans ces filiales. Conformément à la norme IAS 21, ces écarts de change sont constatés en autres éléments du résultat global (OCI recyclables) puis reclassés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Résultat net des activités poursuivies	4	70 190	34 081
Ajustements			
• Produits et charges financiers ayant un impact sur la trésorerie	12	10 508	21 890
• Produits et charges financiers n'ayant pas d'impact sur la trésorerie	12	3 325	9 173
• Impôts sur le résultat	13	17 992	11 643
• Dotations, reprises et amortissements	10	39 524	34 607
• Autres produits et autres charges ⁽¹⁾		4 848	2 524
Impôts reçus/(payés)		-18 586	-6 667
Variation des besoins en fonds de roulement nets des pertes de valeur		-20 451	-8 527
FLUX DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		107 350	98 723
Investissements nets en immobilisations incorporelles et corporelles	16/17	-50 073	-39 952
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise ⁽²⁾		-69 679	-31 441
Cessions de participations, nettes de la trésorerie cédée		0	2
Subventions d'investissement reçues		0	0
Flux de trésorerie sur les autres actifs financiers		-1 424	-40
FLUX DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-121 176	-71 431
Augmentations et diminution du capital social		4 292	180 000
Frais d'augmentation de capital		0	-7 801
Rachat / cession d'actions propres ⁽³⁾	28	-8 786	-329
Dividendes payés		-5 078	0
Refinancement emprunts non courants	26	1 400	250 000
Remboursements emprunts non courants	26	-950	-307 647
Refinancement emprunts courants	26	33	177
Remboursements emprunts courants	26	-2 678	-4 841
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts ⁽⁴⁾		-11 427	-23 416
Remboursement des dettes financières liées à IFRS 16	26	-3 432	-2 178
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux dettes financières (IFRS 16)		-987	-745
Produits financiers avec flux de trésorerie liés aux instruments dérivés		-295	981
Produits financiers sur placements		2 785	570
Frais d'émission d'emprunt ⁽⁵⁾	26	0	-6 955
Frais de remboursement anticipé d'emprunt		0	-856
Autres		-38	-30
FLUX DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-25 160	76 932
EFFET DES VARIATIONS DES PARITÉS MONÉTAIRES		-776	377
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-39 762	104 602
Flux de trésorerie des activités abandonnées	4	-7 352	-4 431
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24	115 629	15 458
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	24	68 515	115 629

(1) Les « Autres produits et autres charges » au 31 décembre 2025 se composent principalement de 5,7 millions d'euros d'impact IFRS 2 et d'un produit de 1,3 millions d'euros d'étalement des subventions (non cash). Au titre de l'exercice 2024, les « Autres produits et autres charges » se composent principalement de 2,9 millions d'euros d'impact IFRS 2 et d'un produit de 2,0 millions d'euros d'étalement des subventions (non cash).

(2) Exercice 2025 : composé principalement des acquisitions des titres nets de la trésorerie de Noxant pour 39,1 millions d'euros, de Phasics pour 28,0 millions d'euros et de NVLS pour 2,8 millions d'euros. Exercice 2024 : composé principalement des acquisitions des titres nets de la trésorerie de Centronic 24,4 millions d'euros et de LR Tech pour 6,1 millions d'euros.

(3) Le montant de rachat d'actions propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 correspond aux actions incluses dans le Plan d'action de performance et le Plan BSA représentés en note 28, netté des plus-values sur cessions d'actions propres.

(4) Le montant de la charge financière avec flux de trésorerie inclut la variation des intérêts courus pour -229 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et pour -862 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

(5) Les frais d'émission d'emprunt s'élèvent à 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se composent de 3,0 millions d'euros de frais encourus pour un financement qui n'a pas abouti, 3,5 millions d'euros de frais relatifs au nouveau financement capitalisés et 0,5 million d'euros de frais relatifs au nouveau financement non capitalisables.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers consolidés.



Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social (note 25)	Primes liées au capital (note 25)	Actions propres	Réserves		Résultats non distribués	Total
				Écarts de conversion	Autres réserves		
AU 1^{ER} JANVIER 2024	1 948	188 052	0	768	-12 917	26 215	204 066
Variation de couverture des flux de trésorerie					0		0
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi					29		29
Écarts de conversion				1 197			1 197
Autres éléments du résultat global	0	0		1 197	29	0	1 226
Résultat net de la période	0	0		0	0	30 680	30 680
Total du résultat global de la période	0	0		1 197	29	30 680	31 906
Augmentation de capital	19 757	172 405					192 162
Réduction de capital	-122	-17 921					-18 043
Autres	0	0		0	2 510	0	2 510
AU 31 DÉCEMBRE 2024	21 583	342 537	0	1 965	-10 379	56 895	412 600
AU 1^{ER} JANVIER 2025	21 583	342 537	0	1 965	-10 379	56 895	412 600
Variation de couverture des flux de trésorerie					52		52
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi					-399		-399
Écarts de conversion				-5 824			-5 824
Autres éléments du résultat global	0	0		-5 824	-346	0	-6 170
Résultat net de la période	0	0		0	0	42 715	42 715
Total du résultat global de la période	0	0		-5 824	-346	42 715	36 545
Augmentation de capital ⁽¹⁾	66	4 227		0	0	0	4 292
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Ajustement relatif au nombre et à la valeur des actions propres ⁽²⁾	0	0	-8 786				-8 786
Distribution de dividendes	0	0		0	0	-5 078	-5 078
Autres ⁽³⁾	0	0		0	6 081	0	6 081
AU 31 DÉCEMBRE 2025	21 648	346 763	-8 786	-3 859	-4 644	94 532	445 654

(1) L'augmentation de capital liée à ExoShare est décrite dans la note 25 ci-après.

(2) Rachat d'actions associé au plan d'attribution gratuite d'action et de BSA décrit dans la note 28 paiement fondé sur des actions.

(3) Ce poste comprend principalement la contrepartie de l'impact IFRS 2.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des états financiers consolidés.



1.2 Notes aux comptes consolidés

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1.	Informations générales	7			
Note 2.	Modalités d'élaboration	7			
Note 3.	Évolution du périmètre de consolidation et événements significatifs	10			
Note 4.	Activités abandonnées	13			
Note 5.	Information sectorielle	15			
Note 6.	Chiffre d'affaires	17			
Note 7.	Autres achats et charges externes	18			
Note 8.	Charges de personnel	19			
Note 9.	Autres produits et charges opérationnels	19			
Note 10.	Dotations aux amortissements et aux provisions	21			
Note 11.	Autres produits et autres charges	21			
Note 12.	Résultat financier	21			
Note 13.	Impôts sur le résultat	23			
Note 14.	Résultat par action	24			
Note 15.	Goodwill	25			
Note 16.	Immobilisations incorporelles	27			
Note 17.	Immobilisations corporelles	29			
Note 18.	Droits d'utilisation des actifs de location	31			
Note 19.	Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations	33			
			Note 20.	Impôts	33
			Note 21.	Stocks	34
			Note 22.	Créances commerciales	34
			Note 23.	Actifs financiers et autres actifs à court terme	36
			Note 24.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	36
			Note 25.	Capital social et primes liées au capital	37
			Note 26.	Dettes financières	38
			Note 27.	Provisions et autres passifs	40
			Note 28.	Paiements sous forme d'actions	41
			Note 29.	Engagements pour indemnités de départ à la retraite	44
			Note 30.	Fournisseurs et comptes rattachés	46
			Note 31.	Engagements hors bilan	46
			Note 32.	Gestion des risques financiers	48
			Note 33.	Transactions avec des parties liées	55
			Note 34.	Liste des sociétés consolidées	56
			Note 35.	Événements postérieurs à la clôture	58
			Note 36.	Honoraires des commissaires aux comptes	58



NOTE 1. Informations générales

EXOSSENS (« la Société ») et ses filiales (formant ensemble, « le Groupe » ou « le groupe EXOSSENS ») est un groupe de haute technologie spécialisée dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies dans le domaine de la détection, de la photo-détection et de l'imagerie. Accompagné par le groupe d'investissement européen HLD depuis 2021, EXOSSENS propose à ses clients des détecteurs et des solutions d'imagerie tels que des tubes intensificateurs de lumière, des caméras numériques, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons et de rayons gamma ainsi que des tubes à ondes progressives. EXOSSENS répond à des problématiques complexes dans des environnements exigeants en proposant des solutions sur-mesure à ses clients dans les domaines de la défense et de la surveillance, des sciences de la vie, du nucléaire et du contrôle industriel. Grâce à ses investissements soutenus et permanents en recherche et développement, le Groupe est reconnu internationalement comme un innovateur majeur en optoélectronique. Il dispose de huit sites de production en Europe et

en Amérique du Nord et compte plus de 1 600 employés. Le groupe EXOSSENS fabrique également des composants pour des caméras digitales de haute technologie ainsi que des détecteurs scientifiques utilisés, par exemple, pour l'exploration spatiale ou l'industrie nucléaire. Le Groupe commercialise ses produits dans plus de 70 pays dans le monde.

EXOSSENS est une Société Anonyme (SA) de droit français, dont le siège est au Domaine de Pelus, Axis Business Park, Bloc E, 18 avenue Pythagore à Mérignac, France. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext) et fait partie de l'indice boursier SBF 120.

Le 20 février 2026, le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés annuels pour la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Tous les montants sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître.

NOTE 2. Modalités d'élaboration

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés en appliquant les normes internationales d'informations financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture et qui sont d'application obligatoire.

Les principes comptables généraux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-dessous.

2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoires applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025

Les normes, interprétations et amendements applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2025 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés d'EXOSSENS au 31 décembre 2025. Il s'agit des amendements à IAS 21 - « Absence de convertibilité » :

ces derniers précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

2.3 Nouvelles normes, mises à jour et interprétations publiées mais pas encore d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2025 :

- amendements IFRS 9 et IFRS 7 : contrats d'achat d'énergie renouvelable ;
- amendements IFRS 9 et IFRS 7 : modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 19 : filiales non tenues à l'obligation de rendre des comptes au public : informations à fournir ;
- IFRS 18 : « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (vol 11) ;
- amendements IFRS 1 : « Première application des Normes internationales d'information financière » ;

- amendements IFRS 10 : « États financiers consolidés » ;
- amendements IAS 7 : « État des flux de trésorerie » ;
- amendements à IAS 21 : « Les effets des variations des cours des devises : Conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste ».

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes, hors IFRS 18, est en cours. Les impacts attendus de ces nouveaux amendements ne sont pas matériels.

La norme IFRS 18, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, sera applicable à tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 avec une application rétrospective. L'analyse des impacts de cette nouvelle norme sur les indicateurs de performance, la présentation des états financiers consolidés et les systèmes d'information comptable du Groupe est en cours.

2.4 Risque climatique

Comme décrit dans la section 2.2 relative au changement climatique, dans le chapitre sur sa démarche RSE, le Groupe a identifié différents impacts, risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de son analyse de double matérialité. Des analyses de scénarios des risques physiques et des risques de transition (court terme, moyen terme et long terme) ont été initiés à partir de 2025 afin de décrire l'exposition et la sensibilité des actifs et activités économiques du Groupe à des aléas climatiques.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, ouragans etc. et d'autre part, sur les risques de transition tels que les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes sur les énergies fossiles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou aux conséquences de la taxonomie et de la réglementation européenne en matière de durabilité.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type « Dommages ». De façon générale, lors de la survenance de sinistres, les impacts négatifs (partie non couverte du risque) sont comptabilisés en charges de la période considérée.

Les principaux risques de transition ont également été revus au mieux de notre connaissance. Les évolutions de marché à plus long terme liées à la transition environnementale sont difficiles à anticiper et à quantifier, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs du Groupe. Cependant, les conséquences des incertitudes climat ont été intégrées dans l'arrêté des comptes. Le Groupe a poursuivi en 2025 le travail débuté en 2024 de définition de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et des plans d'action associés pour l'ensemble des scopes. Déterminé à minimiser son impact sur l'environnement, le Groupe prévoit d'intégrer une approche d'écoconception dans le développement de ses nouveaux produits. Il a pour objectif de mettre en place des critères d'écoconception sur l'intégralité de ses nouveaux produits d'ici 2027.

Enfin, et dès que nécessaire en fonction de l'activité concernée, le Groupe incorpore dans son processus de croissance externe une revue des risques environnementaux qui est présentée lors des comités statuant sur les projets d'acquisition.

Le Groupe n'est pas soumis au système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'Union européenne.

2.5 Hypothèses clés et principales sources d'estimations

L'élaboration des états financiers consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date d'arrêté de l'état de la situation financière consolidée et celle des produits et charges de la période. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les hypothèses clés et principales sources d'estimations sont homogènes avec celles utilisées par le Groupe lors de l'élaboration de ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- la capitalisation des frais de développement – note 16 « Immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;
- les pertes de valeur d'actifs non financiers – note 15 « Goodwill » des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ;
- les avantages du personnel – note 29 « Engagements pour indemnités de départ à la retraite » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;

- la reconnaissance et l'évaluation des impôts différés – note 20 « Impôts » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;
- les écarts d'acquisition – note 15 « Goodwill » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;
- les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ainsi que leur durée de vie estimée – note 16 « Immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;
- la définition de la période exécutoire des contrats de location – note 18 « Droits d'utilisation des actifs de location » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;
- les litiges – note 27 – « Provisions et autres passifs » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement - note 5 - « Chiffre d'affaires » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

2.6 Consolidation

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, des coentreprises et des entreprises associées de EXOSENS.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou à droit en raison de ses liens avec elles.

Les participations du Groupe dans les entreprises mises en équivalence comprennent les participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées ne sont pas consolidées.

Les transactions entre filiales consolidées (et les créances et dettes qui en découlent) sont totalement éliminées. Il en est de même pour les marges intra-groupe (dividendes, plus et moins-values de cession) qui sont éliminées du résultat consolidé.



2.7 Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, le regroupement d'entreprises est évalué et comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition, ou goodwill, est déterminé comme la différence à la date d'acquisition entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le cas échéant le montant des compléments de prix éventuels ; et
- les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris, évalués eux aussi à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises n'excède pas 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT ou aux regroupement d'UGT qui vont bénéficier des synergies issues de l'acquisition et qui

représentent le niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Un test de sensibilité aux changements d'hypothèses majeures est réalisé au niveau des UGT détenant des goodwill (note 15 - « Goodwill »). Les pertes de valeur éventuelles relatives aux écarts d'acquisition sont inscrites sur la ligne « autres charges » au sein du résultat opérationnel et sont irréversibles. Les coûts directs liés au regroupement (honoraires d'évaluateurs, de conseils, etc.) sont enregistrés en « autres charges opérationnelles » dès qu'ils sont encourus.

Le Groupe ne détient pas de participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10.

2.8 Opérations en devises étrangères

Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire celle de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros (monnaie de présentation), qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

Transactions

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change effectif à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la réévaluation au taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat. Les différences de change qui résultent de la conversion des avances capitalisables consenties entre filiales consolidées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées au poste écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les gains et pertes de change sur les investissements en actions non consolidés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'actif.

Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis en euros comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture à la date de l'état de la situation financière consolidée, les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice (ce dernier étant considéré comme une estimation raisonnable du taux de change effectif à la date de transaction) et les écarts de change qui en résultent sont imputés dans les autres éléments du résultat global.

Les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, le résultat de change accumulé dans les autres éléments du résultat global est inclus dans le résultat de cession.

Lors d'acquisitions de sociétés, les goodwills et les ajustements de valeur constatés sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité acquise et sont convertis au taux de change effectif à la date de la transaction.

Taux de change des principales devises

Par rapport à l'euro :	Taux de clôture		Taux moyen	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dollar américain (USD)	1,1787	1,0389	1,1294	1,0824
Dollar canadien (CAD)	1,6128	1,4948	1,5784	1,4821
Dollar Singapour (SGD)	1,5135	1,4164	1,4715	1,4458
Livre Sterling (GBP)	0,8729	0,8292	0,8566	0,8466
Yuan (CNY)	8,2679	7,5833	8,1172	7,7875
Nouveau shekel (ILS)	3,7514	3,7885	3,8944	4,0067

NOTE 3. Évolution du périmètre de consolidation et événements significatifs**ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Conformément à la norme IFRS 10, les états financiers du Groupe intègrent l'ensemble des entités contrôlées de manière exclusive, c'est-à-dire lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en tirer des avantages. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote, directement ou indirectement, sauf preuve du contraire. Les entités nouvellement acquises ou créées sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré au Groupe. De même, les entités cédées sont exclues du périmètre à compter de la date de perte de contrôle.

Opérations de l'année 2025**Noxant**

Le 13 mars 2025, le Groupe a acquis 100 % la société française Noxant. Noxant est une société de haute technologie qui conçoit et développe des solutions de vision pour les applications industrielles et de surveillance.

Cette société a été consolidée par intégration globale.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100 % des titres de la société Noxant est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	-45 704
Dont complément de prix (décaissé)	-3 000
Dont complément de prix (non décaissé)	-2 000
Trésorerie nette acquise	4 638
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACQUISITION	-39 066

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	19 016
Immobilisations corporelles	2 302
Actifs financiers et autres actifs à long terme	69
Impôts différés actifs	281
ACTIFS NON COURANTS	21 668
Stocks	4 876
Créances commerciales et autres à court terme	2 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 638
ACTIFS COURANTS	11 778
Dettes financières à long terme	3 017
Provisions et autres passifs à long terme	42
Impôts différés passifs	4 900
PASSIFS NON COURANTS	7 959
Dettes financières à court terme	0
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	3 101
PASSIFS COURANTS	3 101
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	22 386

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée au cours du second semestre 2025 et le goodwill définitif s'élève à 23,3 millions d'euros comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	45 704
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	22 386
GOODWILL APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS	23 317

Le goodwill est affecté en totalité à l'UGT Détection et Imagerie.

Sur l'exercice 2025, la société Noxant a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 17,5 millions d'euros et au résultat net pour 2,9 millions d'euros.

NVLS

Le 15 juillet 2025, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société espagnole NVLS, une société espagnole spécialisée dans le développement et la fabrication d'équipements portables de vision nocturne et thermique. Cette acquisition stratégique permettra au groupe d'élargir son marché adressable total et de fournir des lunettes de vision nocturne haut de gamme aux utilisateurs finaux. Elle permettra également d'accélérer le développement de modules de vision nocturne avancés pour nos clients, qui répondent aux besoins critiques des futurs environnements de combat et du soldat de nouvelle génération.

Afin de réaliser cette acquisition, la société EXOSENS SPAIN a été créée, détenue à 100% par EXOSENS International SAS. Ces deux entités sont consolidées par intégration globale.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 75 % des titres de la société NVLS est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	-8 407
Dont put minoritaires (non décaissé) ⁽¹⁾	-2 398
Trésorerie nette acquise	3 199
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACQUISITION	-2 810

(1) Meilleure estimation selon les données disponibles au 31 décembre 2025. L'option de vente est exerçable en deux parties, respectivement au 1^{er} semestre 2026 pour 10 % du capital et au 1^{er} semestre 2027 pour les 15 % du capital restant.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	6 529
Immobilisations corporelles	1 709
Actifs financiers et autres actifs à long terme	32
Impôts différés actifs	400
ACTIFS NON COURANTS	8 670
Stocks	11 792
Créances commerciales et autres à court terme	5 479
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 202
ACTIFS COURANTS	20 472
Dettes financières à long terme	1 842
Provisions et autres passifs à long terme	0
Impôts différés passifs	1 657
PASSIFS NON COURANTS	3 500
Dettes financières à court terme	683
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	21 864
PASSIFS COURANTS	22 547
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	3 095

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée au cours du second semestre 2025 et le goodwill définitif s'élève à 5,3 millions d'euros comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	8 407
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	3 095
GOODWILL APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS	5 312

Le goodwill est affecté en totalité à l'UGT Amplification.

Sur l'exercice 2025, la société NVLS a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 9,6 millions d'euros et au résultat net pour 1,6 millions d'euros.

Phasics

Le 20 octobre 2025, le Groupe a acquis 100 % du groupe Phasics situé en France et aux États-Unis. Phasics, leader français des caméras basées sur l'analyse de front d'onde, offre des solutions de métrologie et d'imagerie optiques de pointe, allant des capteurs de front d'onde autonomes aux bancs d'essais entièrement automatisés avec un logiciel propriétaire.

Les deux sociétés du groupe Phasics sont consolidées par intégration globale.

L'identification et l'évaluation des actifs et dettes reprises à la juste valeur seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100% des titres du groupe Phasics est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	-32 119
Trésorerie nette acquise	4 141
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACQUISITION	-27 977

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	10 642
Immobilisations corporelles	1 805
Actifs financiers et autres actifs à long terme	774
Impôts différés actifs	357
ACTIFS NON COURANTS	13 578
Stocks	1 865
Créances commerciales et autres à court terme	2 190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 141
ACTIFS COURANTS	8 197
Dettes financières à long terme	2 294
Provisions et autres passifs à long terme	52
Impôts différés passifs	2 800
PASSIFS NON COURANTS	5 146
Dettes financières à court terme	948
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	2 496
PASSIFS COURANTS	3 444
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	13 184

L'identification et l'évaluation des actifs et dettes reprises à la juste valeur seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Un goodwill provisoire a été constaté pour un montant de 18,9 millions d'euros sur la base d'une évaluation provisoire à la juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs et de passifs repris et détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	32 119
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	13 184
GOODWILL APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS	18 935

Le goodwill est affecté en totalité à l'UGT Détection et Imagerie.

Sur l'exercice 2025, le groupe Phasics a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 3,3 millions d'euros et au résultat net pour 1,4 millions d'euros.

Allocation du prix d'acquisition des opérations de l'année 2024

Le 1^{er} septembre 2024, EXOSENS a finalisé l'acquisition de LR Tech. Basée au Québec, LR Tech est leader dans le domaine de la spectrométrie FTIR. L'entreprise fournit des instruments de pointe avec des performances inégalées en termes de résolution, de vitesse et de précision. Elle s'appuie pour cela sur un savoir-faire industriel avancé et sur une expertise historique dans ses marchés finaux, tels que la défense et l'aérospatiale, l'environnement et la météorologie.

Cette société est consolidée par intégration globale sur l'exercice 2024.

L'allocation du prix d'acquisition a été calculée provisoirement au cours du 1^{er} semestre 2025 soit dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	3 851
Immobilisations corporelles	153
Actifs financiers et autres actifs à long terme	0
Impôts différés actifs	339
ACTIFS NON COURANTS	4 343
Stocks	880
Créances commerciales et autres à court terme	708
Trésorerie et équivalents de trésorerie	554
ACTIFS COURANTS	2 141
Dettes financières à long terme	589
Provisions et autres passifs à long terme	0
Impôts différés passifs	1 040
PASSIFS NON COURANTS	1 629
Dettes financières à court terme	0
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	715
PASSIFS COURANTS	715
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	4 140

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Premier versement de dividendes

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 23 mai 2025, il a été décidé le versement d'un dividende pour la première fois depuis l'entrée en bourse du Groupe pour un montant de 0,10 € par action, soit 5 078 milliers d'euros, au titre de l'exercice 2024.

Intégration de l'indice SBF120

Le 24 mars 2025, EXOSENS a intégré l'indice boursier SBF 120 qui regroupe les 120 plus grandes capitalisations d'Euronext Paris.

Opérations sur le capital

La décision du directeur général du 13 novembre 2025 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital d'EXOSENS SA de 65 533,725 € par émission de 154 197 actions ordinaires nouvelles de 0,425 € et d'une prime d'émission de 4 234 303,495 €, soit un capital social de 21 648 118,325 € divisé en 50 936 749 actions de 0,425 € de valeur nominale.

Ces opérations sont liées en partie à la mise en place d'un d'actionariat salarié « ExoShare » et d'un plan d'action de performance décrits en note 28.

Les opérations sur le capital sont décrites en note 25.

Investissement en capacité en Europe et aux États-Unis

Le marché mondial de la vision nocturne bénéficie d'une demande croissante, portée par l'augmentation des budgets de défense et la nécessité pour les armées du monde entier d'améliorer leurs capacités de combat dans des environnements nocturnes. Le retour des combats de haute intensité a mis en évidence le rôle stratégique des opérations nocturnes en tant qu'avantage tactique déterminant.

Le goodwill définitif s'élève à 2 094 milliers d'euros comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 234
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	4 140
GOODWILL APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS	2 094

Le goodwill provisoire au 31 décembre 2024 s'élevait à 5 274 milliers d'euros. L'évolution du montant du goodwill sur 2025 provient principalement de la valorisation de la technologie et des relations clients de la société pour respectivement 1 220 milliers d'euros et 1 715 milliers d'euros.

Le goodwill est affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

Fusion des sociétés LR Tech et Telops Inc.

Au cours du premier semestre 2025, la société Telops Inc. a absorbé la société LR Tech avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Sortie du périmètre de consolidation

Au cours du premier semestre 2025, la société Photonis Asia Pacific Pte Ltd a été fermée et est donc sortie du périmètre de consolidation.

Afin de répondre à la demande croissante en vision nocturne, EXOSENS a décidé d'engager un investissement stratégique afin d'augmenter ses capacités de production en Europe mais également aux États-Unis avec, pour la première fois, une nouvelle usine de production sur le sol américain. Cette implantation ouvre de nouvelles opportunités de marché, en proposant des tubes intensificateurs d'image « Made in America » fabriqués localement.

Cette nouvelle installation aura lieu à Sturbridge (Massachusetts) où le Groupe opère déjà à travers sa filiale Photonics Scientific Inc. EXOSENS s'appuiera sur le soutien et les synergies internes pour optimiser le déploiement de la production des tubes intensificateurs d'image, dont la fabrication devrait débuter au début de l'année 2027.

Le montant total des investissements en capacité en Europe et aux États-Unis s'élève à environ 37 millions d'euros.

Signature de l'extension du Contrat Occar

Le Groupe a signé un contrat historique avec Theon International portant sur la fourniture de 100 000 jumelles de vision nocturne aux forces armées allemandes. Il s'agit du contrat le plus important jamais conclu dans l'histoire de la technologie de vision nocturne. Ce contrat intègre 200 000 tubes 16 mm d'EXOSENS pour une valeur totale de plus de 500 millions d'euros et fait suite aux accords-cadres précédents visant à équiper les forces armées allemandes, avec des livraisons prévues entre 2027 et 2029.



NOTE 4. Activités abandonnées

Le 10 octobre 2025, le Groupe a signé un *asset purchased agreement* portant sur la cession de la totalité de la business unit Microwave Amplification (MA), spécialisée dans les amplificateurs à micro-ondes pour le marché de la défense américaine. L'opération a été finalisée en date du 31 décembre 2025.

Cette cession s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à concentrer ses ressources sur des activités à plus forte valeur ajoutée et présentant des perspectives de croissance et de rentabilité supérieures. L'activité MA, soumise à un Special Security Agreement et dotée d'une gouvernance spécifique, constitue une ligne d'activité distincte sans synergies significatives avec le reste du Groupe. Elle a enregistré une baisse continue de son chiffre d'affaires jusqu'en 2024 et son activité opérationnel a impliqué une

forte consommation de trésorerie au cours des derniers exercices, justifiant la décision de cession.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, cette activité a été reclassée en activité abandonnée. Sa contribution au compte de résultat du Groupe ainsi que les flux de trésorerie afférents sont désormais isolés dans les rubriques spécifiques aux activités abandonnées du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2025. Afin d'assurer la comparabilité des informations, les données de l'exercice 2024 ont été retraitées selon les mêmes principes.

Conformément à IFRS 5 le résultat net de la période ainsi que le résultat de cession de l'activité sont présentés au sein du résultat des activités abandonnées :

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Chiffre d'affaires	12 140	10 635
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-5 436	-3 767
Résultat financier	225	-147
Impôt sur les bénéfices	810	512
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-4 401	-3401
Résultat de cession de l'activité MA net d'impôt	-23 075	
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-27 475	-3 401

La contribution de l'activité MA aux flux de trésorerie est présentée de la manière suivante :

Contribution aux flux de trésorerie des activités abandonnées (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Flux de trésorerie net opérationnel lié aux activités abandonnées	-7 352	-2 469
Flux de trésorerie net d'investissement lié aux activités abandonnées	0	-1 307
Flux de trésorerie net de financement lié aux activités poursuivies	0	-655
Variations de change liées aux activités abandonnées	0	0
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-7 352	-4 431

Détail de la cession de l'activité :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prix de cession	0	
Juste valeur de la contrepartie conditionnelle	0	
MONTANT TOTAL DE LA CONTREPARTIE DE CESSION	0	
Valeur comptable des actifs nets vendus	-23 075	
PERTE SUR CESSION AVANT IMPÔT ET RECLASSEMENT DE LA RÉSERVE DE CONVERSION	-23 075	
Reclassement de la réserve de conversion	0	
Charge d'impôt sur la plus ou moins-value	0	
PERTE SUR CESSION APRÈS IMPÔT	-23 075	



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Comptes consolidés du Groupe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations incorporels	8 113	
Immobilisations corporelles	4 632	
Créances commerciales	2 256	
Stocks	10 324	
Impôts	613	
Autres créances	220	
TOTAL ACTIF	26 158	
Impôts	3 083	
TOTAL PASSIF	3 083	
ACTIF NET	23 075	



NOTE 5. Information sectorielle

Principes comptables

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

Le directeur général examine régulièrement la marge brute des secteurs pour évaluer leur performance. Il a donc été identifié comme le principal décideur opérationnel du Groupe.

L'information sectorielle est présentée selon les deux secteurs opérationnels suivants :

- amplification qui comprend les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance ;
- détection et imagerie qui comprend les systèmes qui permettent de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de réaliser une image dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre optique (de l'ultraviolet jusqu'à l'infrarouge).

Le Groupe utilise des mesures financières et non financières clés pour analyser les performances de son activité. Les principaux indicateurs de performance utilisés comprennent le chiffre d'affaires, la marge brute ajustée, l'EBITDA ajusté.

La marge brute (ajustée), présentée ci-après par secteur, correspond à la différence entre le prix de vente et le coût de

revient des produits et services (incluant notamment des coûts de personnel). La définition détaillée de cet agrégat et sa réconciliation avec le résultat opérationnel sont présentées dans un tableau plus bas dans cette note.

Le Groupe définit l'EBITDA (ajusté) comme le résultat opérationnel, déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges », (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base (en particulier les coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités, les frais liés aux opérations d'acquisition et de croissance externe, ainsi que les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2)).

La marge brute ajustée et l'EBITDA ajusté ne sont pas des mesures comptables standards répondant à une définition unanimement admise. Ils ne doivent pas être considérés comme des substituts du résultat opérationnel, du bénéfice net, du flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, ni comme un indicateur de liquidité. D'autres sociétés peuvent calculer une marge brute ajustée, un EBITDA ajusté en suivant des définitions différentes de celles utilisées par le Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025			
	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	319,2	150,5	-1,5	468,2
Contribution (% du total des ventes)	68,2 %	32,1 %	(0,3) %	
Marge brute (ajustée)	161,4	72,7	0,0	234,0
En pourcentage des ventes	50,5 %	48,3 %	2,7 %	
EBITDA (ajusté)	-	-	-	151,6

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024 retraité			
	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	269,6	117,5	-3,7	383,4
Contribution (% du total des ventes)	70,3 %	30,7 %	(1,0) %	
Marge brute (ajustée)	131,2	57,1	0,1	188,4
En pourcentage des ventes	48,7 %	48,6 %	— %	
EBITDA (ajusté)	-	-	-	119,8

Le chiffre d'affaires figurant en « Autres, éliminations et non alloués » concerne principalement l'élimination des flux entre les secteurs.

La marge brute (ajustée) non allouée inclut le résultat des activités Corporate non imputable aux secteurs et l'élimination des flux entre les secteurs.

Réconciliation des informations avec les états financiers consolidés - EBITDA ajusté

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
EBITDA AJUSTÉ	151,6	119,8
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants (incluant IFRS 16)	-38,1	-31,6
Autres produits et autres charges (note 10)	-0,1	-3,9
Autres ⁽¹⁾	-11,5	-7,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	102,0	76,8

⁽¹⁾ La ligne « Autres » comprend principalement des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2) et des charges sociales exceptionnelles pour un montant de 6,8 millions d'euros, des frais liés aux acquisitions d'entreprise et complément de prix pour les acquisitions pour un total de 4,7 millions d'euros.

Réconciliation des informations avec les états financiers consolidés - marge brute ajustée

Le résultat opérationnel est obtenu après déduction des charges d'exploitation suivantes :

- coût des ventes : prix de revient des produits et services (incluant les coûts de personnel) ;
- frais de recherche et développement : investissements en innovation, recherche et développement ;
- frais commerciaux, généraux et administratifs : coûts des fonctions support et de la gestion courante ;
- autres produits et charges d'exploitation : éléments non récurrents et spécifiques.

Ces éléments reflètent la structure des coûts du Groupe et permettent d'expliquer l'évolution de la marge brute au résultat opérationnel.

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	468,2	383,4
Coût des ventes ⁽¹⁾	-234,2	-195,0
MARGE BRUTE (AJUSTÉE)	234,0	188,4
Frais de recherche et développement ⁽¹⁾	-25,4	-21,6
Frais commerciaux, généraux et administratifs ⁽¹⁾	-104,6	-86,0
Autres	-1,9	-0,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	102,1	80,7

⁽¹⁾ Les chiffres présentés dans les lignes frais de R&D et frais commerciaux sont issus de notre suivi interne de gestion et ne constituent pas des données auditées définies par les normes IFRS. Par conséquent, ils ne sont pas directement comparables aux indicateurs similaires figurant dans les états financiers.

Les actifs non courants par zones géographiques se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Autre	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Autre
Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation des actifs de location	400,7	121,1	52,4	13,0	313,1	109,1	62,5	13,8



NOTE 6. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le Groupe fabrique et commercialise des composants électro-optiques utilisés dans la détection et l'amplification d'ions, d'électrons et de photons.

Les principaux types de contrats identifiés dans le groupe EXOSENS sont les contrats standards de vente de produits et les contrats de service.

Si un report de paiement a un impact significatif sur le calcul de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il est pris en compte en actualisant les paiements futurs.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme impose d'identifier chaque contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans celui-ci. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent, généralement, qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée à une date spécifique (« point in time »).

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'ils sont hautement probables. Enfin, les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Contrats de vente de produits standards

Les produits des contrats avec les clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le Groupe a conclu qu'il est le principal dans ses accords de revenus, car il contrôle les biens ou les services avant de les transférer au client.

Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement chez le client. La durée normale de règlement est de 30 à 90 jours à compter de la livraison.

Le Groupe examine si les contrats conclus avec les clients comprennent plusieurs obligations de performance distinctes. Sur les exercices historiques, le Groupe n'a identifié aucun contrat de ce type. Chaque contrat consiste uniquement à la livraison de produits (pas de prestation de formation, de maintenance ni de garantie significative).

Le chiffre d'affaires est enregistré net des éventuelles pénalités de retard de livraison imposées par les clients.

Contrats de prestations de services

Dans le cadre des contrats de prestations de service, les revenus ne peuvent être comptabilisés que si :

- le degré d'avancement du contrat peut être mesuré de manière fiable ; et
- les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour terminer la transaction peuvent être évalués de manière fiable.

Le résultat des contrats de prestations du Groupe est enregistré selon la méthode à l'avancement des travaux, mesuré sur la base des efforts et des coûts engagés.

Si le bénéfice du contrat ne peut pas être évalué de manière fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts du contrat encourus.

Les marges contractuelles prévisionnelles sont revues régulièrement. Une provision est constituée pour les pertes à terminaison dès que ces pertes sont prévisibles.

Droits de licence pour le transfert de technologie

En ce qui concerne les droits de licence pour le transfert de technologie, le chiffre d'affaires est comptabilisé selon un échéancier contractuel qui définit les étapes du transfert de technologie et leurs rémunérations associées. Le stade du transfert de technologie et l'achèvement du contrat sont reflétés dans les revenus enregistrés.

Le chiffre d'affaires du Groupe se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		%	retraité	%
Ventes de biens	457 034	97,6 %	377 334	98,4 %
Ventes de services & droits de licence	11 153	2,4 %	6 107	1,6 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	468 187	100,0 %	383 441	100,0 %

La part du chiffre d'affaires du Groupe imputable à chacune des acquisitions de la période est présentée en note 3 « Évolution du périmètre de consolidation ».

Le chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		%		%
Europe	367 708	78,5 %	259 359	67,6 %
Dont Grèce	178 168	38,1 %	155 844	40,6 %
Dont France	31 612	6,8 %	11 265	2,9 %
Amérique du Nord	33 022	7,1 %	40 412	10,5 %
Dont États-Unis	28 603	6,1 %	34 181	8,9 %
Asie	65 197	13,9 %	81 902	21,4 %
Océanie	1 900	0,4 %	1 138	0,3 %
Afrique	178	— %	485	0,1 %
Autres	181	— %	144	— %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	468 187	100,0 %	383 441	100,0 %

Le Groupe a réalisé 178,2 millions d'euros de ventes avec le client Theon, qui est basé en Grèce, au 31 décembre 2025 (155,8 millions d'euros en 2024) soit 38,1 % du chiffre d'affaires de la période (40,6 % en 2024). Il n'existe pas d'autre client dont la part excède au moins 10 % des ventes.

Les ventes reconnues au moment précis où le contrôle des marchandises ou des services est transféré au client représentent 98,43% des ventes du Groupe au 31 décembre 2025 (98,92% au 31 décembre 2024) et totalisent 460,8 millions d'euros (379,3 millions d'euros au

31 décembre 2024 retraité). En 2025, le montant reconnu en ventes au titre des obligations de performance remplies progressivement s'élève à 7,4 million d'euros, soit 1,6% des ventes totales enregistrées sur l'exercice (4,1 million d'euros et 1,1%).

Le Groupe estime qu'environ 85 % de son chiffre d'affaires est lié à la vente de biens à double usage. Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires.

NOTE 7. Autres achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Personnel intérimaire	-21 007	-23 484
Honoraires	-16 190	-13 046
Voyages et réceptions	-4 199	-3 552
Sous-traitance	-6 028	-5 049
Loyers	-1 834	-1 500
Maintenance	-12 216	-7 623
Publicité, publications, relations publiques	-1 862	-2 024
Primes d'assurance	-1 639	-1 415
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	-1 297	-896
Frais postaux & télécommunications	-679	-623
Services bancaires & assimilés	-387	-591
Autres services – divers	-2 073	-1 312
Études et recherches	-1 394	-1 597
Autres (services extérieurs divers, charges de copropriété, location)	-1 385	-917
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-72 191	-63 628

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 8,6 millions d'euros, soit +13,5 %, passant de 63,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 72,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette augmentation s'explique principalement par plusieurs facteurs. D'une part, les charges de personnel intérimaire ont baissé de 10,5%, atteignant 21,0 millions d'euros en 2025 contre 23,5 millions d'euros en 2024, en raison d'un moindre recours à l'intérim en complément des recrutements en équivalents temps plein. D'autre part, les

honoraires ont augmenté de 24,1 %, s'élevant à 16,2 millions d'euros en 2025 contre 13,0 millions d'euros en 2024, en raison d'honoraires liés à la cession de l'activité Microwave Amplification, à la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié « ExoShare », ainsi qu'à la réalisation d'études stratégiques. En fin, parmi les évolutions les plus marquantes, les frais de maintenance ont augmenté de 60,2%, passant de 7,6 millions d'euros en 2024 à 12,2 millions d'euros en 2025, reflétant principalement l'intensification de l'activité du Groupe.



NOTE 8. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Salaires et rémunérations	-95 705	-74 775
Charges de sécurité sociale	-25 990	-22 295
Avantages postérieurs à l'emploi	508	238
Autres charges de personnel	-14 245	-10 530
CHARGES DE PERSONNEL	-135 432	-107 362

Les autres charges de personnel correspondent principalement à la participation et à l'intéressement pour 9 492 milliers d'euros, contre 8 686 milliers d'euros liés à l'intéressement au 31 décembre 2024. Deux autres facteurs expliquent l'évolution des charges de personnel : (i) un bonus exceptionnel lié à l'acquisition de LR Tech pour 2,6 millions d'euros, versé le 31 décembre 2025, et (ii) l'augmentation de 3,9 millions d'euros de la charge IFRS 2 liée à l'attribution des actions gratuites et à la mise en place du plan ExoShare (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le nombre moyen de personnes employées (à l'exclusion du personnel temporaire) par le Groupe au cours de l'année 2025 est de 1 614 (2024 : 1 351).

DÉCOMPOSITION DES EFFECTIFS MOYENS POUR CHAQUE EXERCICE

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Cadres et professions supérieures	283	177
Techniciens et agents de maîtrise	297	284
Employés	457	406
Ouvrier	577	484
TOTAL	1 614	1 351

NOTE 9. Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Le groupe EXOSENS bénéficie de financements publics sous forme de subventions pour le développement de certains projets. Les subventions d'investissement sont initialement comptabilisées à la juste valeur lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe se conformera à toutes les conditions attachées.

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces avances sont comptabilisées en produits constatés d'avance qui sont comptabilisés en résultat sur la durée d'utilité des frais de développement correspondants.

Autres produits opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Subventions d'investissements	3 407	2 829
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾	3 539	3 234
Autres	242	369
TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	7 188	6 432

(1) Les autres produits d'exploitation sont principalement composés du crédit d'impôt recherche pour un montant de 1,4 million d'euros en 2025 (2024 : 1,3 million d'euros), 0,8 million d'euros d'indemnités d'assurances (2024 : 1,1 million d'euros), de 0,4m€ au titre du RS&DE.

Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles d'un montant total de 2 941 milliers d'euros correspondent principalement à une charge de rachat de crédit d'offset provisionnée en 2024 pour 1,3 million d'euros et à une pénalité suite à un contrôle social pour 0,8 million d'euros. En 2024, les autres charges opérationnelles s'élevaient à 611 milliers d'euros et étaient composées de divers éléments individuellement non significatifs.



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Comptes consolidés du Groupe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Autres charges opérationnelles	-2 941	-611
Frais d'acquisition d'entreprises	-2 087	-3 799
Autres	-106	-62
TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	-5 134	-4 472



NOTE 10. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Sur autres actifs non courants (hors IFRS 16)	16/17	-34 322	-28 516
Sur autres actifs non courants (retraitement IFRS 16)	18	-3 732	-3 090
Sur dépréciation sur actifs courants		-4 974	1 477
Sur provisions ⁽¹⁾	27	3 149	-4 532
Sur provision ne reflétant pas la performance opérationnelle de base		0	0
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES		-39 879	-34 660

(1) Les provisions de la période se composent de dotations aux provisions pour 3,0 millions d'euros principalement du aux engagements contractuels et de pertes à terminaison compensées par des reprises de 6,4m€ se composent principalement de provisions pour rachat de crédit d'offset.

L'écart avec les « Amortissements ; Pertes de valeur nettes et sorties d'actifs » des notes 16 et 17 correspond aux dotations et reprises reclassées en activités abandonnées pour 964 milliers d'euros.

L'écart avec la ligne « Dotations, reprises et amortissement » du tableau de flux de trésorerie correspond principalement aux reprises de provisions utilisées pour un montant de 355 milliers d'euros

NOTE 11. Autres produits et autres charges

Principes comptables

Les autres produits et autres charges enregistrent les éléments qui ne participent pas à la mesure de la performance effectuée par la Direction en raison de leur nature ou de leur caractère significatif et inhabituel.

Au 31 décembre 2025, le total des autres charges et produits s'élève à -102 milliers d'euros (-3 914 milliers d'euros au 31 décembre 2024) et correspond principalement à des montants non récurrents et individuellement non significatifs. Au 31 décembre 2024, ce montant correspondait principalement à la quote-part d'honoraires relatifs à l'IPO pour 3,9 millions d'euros non attribuable à l'émission des actions nouvelles.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Frais d'introduction en bourse	0	-3 960
Complément de prix d'acquisition	0	0
Autres	-102	46
AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	-102	-3 914

NOTE 12. Résultat financier

Le coût de l'endettement net et les autres produits et charges financiers sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Charges d'intérêts sur les dettes et emprunts bancaires ⁽¹⁾	-11 110	-34 784
Charges financières sur contrat de location	-987	-745
Autres charges financières	0	0
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	-12 096	-35 529
Gains et pertes de change	-2 658	2 150
Produits financiers sur instruments dérivés	0	981
Charges financières sur instruments dérivés	-714	-275
Autres gains/(pertes) financiers sur instruments dérivés	0	0
GAINS/(PERTES) FINANCIERS NETS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS	-3 373	2 856
Autres	1 635	1 617
RÉSULTAT FINANCIER NET	-13 833	-31 056

(1) En 2024, la ligne charges d'intérêts sur les dettes et emprunts bancaires incluait 8,5 millions d'euros de charges liées à l'extinction de l'ancienne dette, 0,9 million d'euros de pénalités liées aux remboursements anticipés, 3,0 millions d'euros de frais encourus pour un financement qui n'a pas abouti et de 0,5 million d'euros de frais relatifs au nouveau financement non capitalisables.

Les gains/(pertes) de change sont constitués de l'impact du change sur les prêts.



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Comptes consolidés du Groupe

Les produits/(charges) financiers sur instruments dérivés correspondent principalement à l'impact des instruments de couverture de taux et de change comptabilisés en résultat de la période.



NOTE 13. Impôts sur le résultat

Principes comptables

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'impôt sur les sociétés comprend les impôts exigibles et les impôts différés des entités consolidées.

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le résultat correspond à l'impôt sur le résultat dû à l'administration fiscale par chacune des sociétés intégrées dans le pays où elles opèrent. Il est calculé conformément aux règles locales et intègre les éventuels ajustements au titre des exercices précédents.

Impôt différé

L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables ou raisonnablement

estimés comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Un impôt différé est reconnu lors de l'enregistrement initial de transactions qui proviennent de regroupements d'entreprises ou celles qui affectent le résultat comptable ou le résultat fiscal.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

Une analyse des positions fiscales est effectuée périodiquement et si certaines sont considérées comme probablement non acceptées par l'administration fiscale, le montant le plus probable est provisionné afin de couvrir le risque. Les actifs/passifs résultant d'incertitudes liées aux traitements fiscaux sont présentés au titre des actifs/passifs d'impôts courants (exigibles) ou différés dans l'état de la situation financière consolidée.

La charge d'impôt s'élève à 17 991 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre une charge de 11 643 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
Charges d'impôts exigibles	-16 862	-8 554
Produits/(charges) d'impôts différés	-1 128	-3 089
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-17 991	-11 643

Le rapprochement de la charge fiscale effective du Groupe est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024 retraité
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	88 181	45 724
TAUX D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE	25 %	25 %
IMPÔTS CALCULÉS AUX TAUX DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE	-22 045	-11 431
Impact fiscal des :		
• Charges non déductibles	-3 303	-491
• Charges d'intérêts non déductibles des impôts des années antérieures	0	0
• Crédits d'impôts	1 835	967
• Activation de reports déficitaires précédemment non reconnus	6 330	
• Utilisation des déficits non activés précédemment	0	0
• Pertes fiscales pour lesquelles aucun produit d'impôt différé n'a été reconnu	1 292	242
• Pertes fiscales comptabilisées (décomptabilisées) ⁽¹⁾	-954	-505
• Différence de taux d'imposition entre mère filiales	-698	128
• Frais d'acquisition de filiales reclassés en résultat	0	0
• Autres différences ⁽²⁾	-448	-553
CHARGE D'IMPÔTS	-17 991	-11 643
Taux effectif d'impôt en %	20,40 %	25,46 %

(1) Ajustement des IDA sur déficits reportables.

(2) En 2025 les autres différences correspondent majoritairement à l'activation du report déficitaire généré par la cession de l'activité MA

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. La moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut donc varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables.

Les entités membre du groupe d'intégration fiscale dont EXOSENS est la société mère sont les suivantes :

- EXOSENS International ;
- Photonis France SAS ;
- Photonis Infrared France ;
- Imaging Sensors International SARL.

NOTE 14. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions existantes est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier les actions de performance non définitivement distribuées. Au 31 décembre 2025, il existe des instruments dilutifs en circulation liés à l'abondement différé du plan ExoShare (cf. note 28 - Paiement sous forme d'actions). L'impact sur le résultat par action n'est pas matériel.

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Nombre moyen pondéré d'actions ⁽¹⁾	Résultat net (en €)	Résultat par action (en €)	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat net (en €)	Résultat par action (en €)
Actions ordinaires	50 726 876			41 699 440		
• Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	50 726 876	70 190 100	1,38	41 699 440	28 931 790	0,69
• Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	50 726 876	-27 475 333	-0,54	41 699 440	-3 401 212	-0,08
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	50 726 876	42 714 766	0,84	41 699 440	25 530 578	0,61

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice a été ajusté des 240 000 actions propres détenues.

Au 31 décembre 2024, les actions de préférence attribuées par la Société ne réunissaient pas les conditions de convertibilité en actions ordinaires et n'avaient pas d'impact dilutif sur le calcul du résultat par action.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'actions de préférence.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat Net (A)	42 715	30 680
Dividende préférentiel attribuable aux ADP A(B)	0	5 149
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE DE LA SOCIÉTÉ (A-B)	42 715	25 531

(en milliers €)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, mais qui ne sont pas comptabilisés en tant que distribution aux propriétaires, par action	0	0
Dividendes comptabilisés au titre des distributions aux propriétaires, par action	0	0
Dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, mais qui ne sont pas comptabilisés en tant que distribution aux propriétaires	0	0



NOTE 15. Goodwill

Principes comptables

Dans le cadre des acquisitions qu'il réalise, le Groupe est amené à identifier, évaluer et reconnaître des immobilisations incorporelles (marques et relations clients, par exemple) et à déterminer leur durée de vie résiduelle. La différence entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, d'une part, et le prix d'acquisition, d'autre part, représente le goodwill qui est affecté aux UGT bénéficiant des synergies attendues du regroupement d'entreprises. Pour réaliser l'allocation du prix d'acquisition, le Groupe prend en compte les différents objectifs stratégiques et opérationnels qui ont motivé l'acquisition et s'appuie sur l'expertise de cabinets d'évaluations.

La valeur future des actifs et des passifs comptabilisés à l'occasion des regroupements d'entreprises peut être impactée si les jugements, estimations et hypothèses clés retenues lors de l'acquisition, telles que les taux de croissance du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle ou les taux d'actualisation, devaient ne pas se réaliser.

La valeur recouvrable des actifs (goodwill, immobilisations incorporelles ou corporelles) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de perte de valeur des goodwill, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur recouvrable.

En matière d'actifs individuels, les indices de perte de valeur proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché, d'une obsolescence technique ou d'une modification

prévue dans leur utilisation. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Dans ce cadre, le Groupe a vérifié que les *business plans* établis à l'occasion de la clôture annuelle 2025 sur la base des hypothèses du management en adéquation avec les prévisions macroéconomiques, n'étaient pas significativement remis en cause.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur sur ses unités génératrices de trésorerie (UGT) nécessitant la mise en œuvre de tests de dépréciation spécifiques.

Les goodwill ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Total
MONTANTS AU 1 JANVIER 2024	174 344	0	174 344
Écart de conversion	65	0	65
Variation du périmètre de consolidation	15 086	0	15 086
Pertes de valeur nettes	0	0	0
Autres	0	0	0
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	189 495	0	189 495
Écart de conversion	-957	0	-957
Variation du périmètre de consolidation	47 564	0	47 564
Pertes de valeur nettes	0	0	0
Autres	-2 770	0	-2 770
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2025	233 332	0	233 332

Au 31 décembre 2025, les goodwill sont affectés aux UGT de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Amplification	99 353	94 041
Détection et Imagerie	133 978	95 453
GOODWILL	233 332	189 495

Au 31 décembre 2021, le goodwill initial de 125,4 millions d'euros provient de l'acquisition de Photonis International par EXOSENS (anciennement dénommée Photonis Group). Il a été alloué aux deux segments, « Amplification » et « Détection et Imagerie », en fonction du poids relatif de chaque segment.

Le goodwill de 14,3 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2022 provient de l'acquisition du groupe Xenics par EXOSENS et a été affecté à 100 % à l'UGT « Détection et Imagerie ».

Le goodwill de 34,7 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2023 provient des acquisitions de Telops, El-Mul et ProxiVision et ont été affectés à 100 % à l'UGT Détection et Imagerie.

Le goodwill de 15,1 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2024 provient des acquisitions de LR Tech et Centronic et ont été affectés à 100 % à l'UGT Détection et Imagerie (Cf. note 3 - Opérations de l'année 2024).

Le goodwill de 47,6 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2025 provient des acquisitions des sociétés Noxant et Phasics en France qui ont été affectés à 100 % à l'UGT Détection et Imagerie, et à l'acquisition de la société NVLS en Espagne dont le goodwill a été affecté à l'UGT Amplification (cf. note 3 - Opérations de l'année 2025).

La ligne « Autres » correspond à l'affectation de l'écart d'acquisition de la société LR Tech réalisée en 2025 alors que la société a été acquise en septembre 2024 et que l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2024 était avant affectation. LR Tech a été absorbée par Telops Inc. en 2025 (cf. note 3).

Les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (*business plan*) à cinq ans approuvées par la Direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans. Les tests par UGT sont réalisés sur le même horizon de données prévisionnelles (quatre ans pour les tests de perte de valeur 2024 et cinq ans pour les test 2025). Le taux de croissance à long terme retenu ne dépasse pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité dans lequel l'UGT opère. Ces flux reflètent la meilleure estimation du management dans le contexte économique actuel.

Les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini intégrés en 2025 et en 2024 dans l'évaluation de la valeur terminale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en %)	CMCP		Taux de croissance à l'infini	
	2025	2024	2025	2024
Amplification	7,6 %	8,2 %	1,8 %	1,8 %
Détection et Imagerie	9,6 %	10,4 %	2,1 %	2,1 %

Le Groupe a par ailleurs testé la sensibilité des valeurs d'utilité des UGT retenues à la variation des taux et des flux.

Au 31 décembre 2025 (en millions €)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des free cash-flows prévisionnels	
	1%	(1%)	1%	(1%)	5%	(5%)
Amplification	-274	388	323	-228	93	-93
Détection et Imagerie	-49	63	51	-39	21	-21

Au 31 décembre 2024 (en millions €)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des free cash flows prévisionnels	
	1%	(1%)	1%	(1%)	5%	(5%)
Amplification	-117	160	140	-102	45	-45
Détection et Imagerie	-40	31	36	-27	14	-14

Selon ces calculs de sensibilité, une variation de 100 points de base des hypothèses de taux ou une variation de +/-5 % des free cash flows prévisionnels n'aurait pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Le Groupe ne réalise pas d'analyses de sensibilité à une variation des coûts de l'électricité et des matières premières car le Groupe limite son exposition à cette variation à travers deux mécanismes :

- en négociant des prix déterminés à l'avance directement avec ses fournisseurs d'énergie et d'approvisionnements clés ;
- en mettant en place dans la majorité de ses contrats commerciaux clients pluriannuels des clauses de révision du prix prenant notamment en compte, directement ou indirectement, l'évolution du coût des matières premières.

Les hypothèses retenues en matière de croissance des activités et de valeur terminale sont fondées sur une approche spécifique à chaque secteur prenant en compte les contraintes de capacité, l'introduction des nouveaux produits et les tendances macroéconomiques de chaque marché.

En particulier, pour le segment Amplification il a été tenu compte de l'investissement dans l'outil industriel permettant d'augmenter la capacité, ainsi que de l'évolution du mix produit vers des produits de dernière génération à prix plus élevé, pour répondre à la demande en forte croissance des utilisateurs.

Pour le segment Détection et Imagerie, les hypothèses retenues incluent les opportunités de vente croisée dans les marchés de l'imagerie haut de gamme et à croissance rapide, avec une offre de portefeuille complète offrant une plus grande étendue d'application. La stratégie commerciale se concentre sur les secteurs de la maintenance des réseaux électriques, de l'imagerie SWIR et des semi-conducteurs, où les alternatives technologiques sont rares. Les détecteurs bénéficient de l'augmentation de la base installée sur de nouvelles machines, et l'industrie nucléaire prend en compte le développement des réacteurs SMR.



NOTE 16. Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production pour les logiciels créés (c'est-à-dire le coût d'utilisation des ressources utilisées augmenté des coûts directs et d'une fraction des coûts indirects de production). Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Les immobilisations à durée d'utilité déterminée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité prévue :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- concessions, brevets et droits assimilés : 8 à 15 ans ;
- relations clients : 8 à 20 ans.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif concerné et si le coût peut être évalué de manière fiable et affecté à l'actif.

Marques

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif. Elles correspondent principalement à la valeur des marques reconnues lors des regroupements d'entreprises. Les marques sont évaluées à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou selon la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque.

Les marques du Groupe sont à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Le classement d'une marque en actifs à durée d'utilisation indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- ancienneté de la marque.

En ce qui concerne la marque Photonis, la durée de vie économique est considérée comme indéfinie car la marque existe depuis 1937, elle jouit d'une forte visibilité sur son marché et est très appréciée par ses principaux clients utilisateurs finaux. De plus, le marché sur lequel les marques Photonis sont présentes est très peu concurrentiel. Les investissements annuels pour maintenir les produits en vie et les faire progresser sont importants grâce à la R&D et grâce à la présence du Groupe dans les salons d'exposition professionnels.

Les frais engagés pour développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Relations clients

Les relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles distinctes, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des portefeuilles clients et des relations commerciales structurées et durables. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité prévue, comprise entre 8 et 20 ans, en fonction des caractéristiques du marché et du degré de fidélisation des clients du Groupe.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si, et seulement si, les six conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de la réalisation du projet de développement ;
- l'intention du Groupe de mener à bien le projet ;
- la capacité du Groupe à utiliser cette immobilisation incorporelle ;
- la démonstration de la probabilité que l'actif génère des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ; et
- la mesure fiable des dépenses de développement.

Ces coûts sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque projet, soit généralement entre trois et cinq ans à compter de leur mise en service.

La valeur recouvrable des actifs incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de perte de valeur des immobilisations incorporelles est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur recouvrable. Les modalités du test de dépréciation sont précisées en note 15 « Goodwill ».

Technologies

Les technologies acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles distinctes, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Elles correspondent principalement aux savoir-faire, procédés techniques et innovations développés par le Groupe. La durée d'utilité des technologies est déterminée en fonction de leur cycle de vie technologique et de leur pertinence sur le marché, et est généralement comprise entre 5 et 15 ans. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée, sauf si une réévaluation des perspectives de marché justifie un ajustement de leur valeur ou de leur durée d'amortissement.

Le tableau suivant fournit des détails concernant les actifs incorporels du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de développement et technologies	Logiciels, concessions, brevets	Relations clients et marques	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
MONTANTS BRUTS AU 1 JANVIER 2024	77 827	4 064	146 124	8 722	236 736
Variations de périmètre de consolidation	3 597	48	5 583	0	9 228

Acquisitions	10 959	792	0	2 374	14 124
Sorties d'actifs	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	235	301	310	-12	833
Transferts et autres	782	46	0	0	828
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	93 400	5 250	152 016	11 084	261 751
Variations de périmètre de consolidation	16 729	221	22 222	-52	39 120
Acquisitions	13 714	422	0	3 783	17 918
Sorties d'actifs	0	-55	0	-32	-87
Ecarts de conversion	-1 140	-393	-1 063	-256	-2 852
Transferts et autres	-7 945	0	-10 015	-461	-18 422
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2025	114 758	5 446	163 159	14 066	297 428

(en milliers d'euros)	Frais de développement et technologies	Logiciels, concessions, brevets	Relations clients et marques	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR AU 1 JANVIER 2024	-17 068	-1 387	-16 043	113	-34 386
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Amortissements	-9 757	-842	-9 235	-295	-20 129
Pertes de valeur nettes	-916	0	0	-351	-1 267
Sorties d'actifs	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	-91	-234	-84	11	-397
Transferts et autres	-644	0	0	0	-644
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	-28 476	-2 463	-25 362	-522	-56 822
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Amortissements	-12 634	-824	-11 082	-324	-24 864
Pertes de valeur nettes	0	0	0	-589	-589
Sorties d'actifs	0	19	0	0	19
Ecarts de conversion	159	485	89	44	777
Transferts et autres	5 863	-7	4 021	-29	9 848
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	-35 087	-2 789	-32 334	-1 420	-71 630
MONTANTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2025	79 670	2 657	130 825	12 646	225 798
MONTANTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024	64 925	2 787	126 654	10 562	204 928
MONTANTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2023	60 759	2 676	130 081	8 834	202 351

Frais de développement et technologies

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des frais de développement et de technologies enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 79 670 milliers d'euros (31 décembre 2024 : 64 925 milliers d'euros), dont 28 417 milliers d'euros liés à des technologies. Cette valeur nette est rattachée à des projets de

développement de nouveaux produits et services. Les frais de recherche et de développement non capitalisés (net des subventions et autres crédits d'impôts liés aux frais de recherche et développement) s'élèvent à 13 975 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 13 325 milliers d'euros).

Marques

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des marques enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 28 431 milliers d'euros (31 décembre 2024 : 28 431 milliers d'euros)

et correspond à des marques à durée de vie indéterminée. Ce montant correspond principalement à la valeur des marques reconnues lors des regroupements d'entreprises.

Relations clients

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des relations clients enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 102 394 milliers d'euros (31 décembre 2024 : 97 657 milliers d'euros).

Ce montant correspond essentiellement à la valeur des listes clients reconnues à l'occasion des regroupements d'entreprises, en particulier EXOSENS International, Xenics, Telops, El-Mul, Centronic, Noxant et Phasics, ainsi qu'à la valeur du carnet de commande issue de l'affectation du goodwill chez NVLS.



NOTE 17. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Ce coût comprend les coûts d'acquisition ou de production et tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à la production de l'actif. Les subventions d'investissements sont initialement présentées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe comme des produits différés et ultérieurement comptabilisées en produits sur la durée d'utilité de l'actif concerné.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'actif ou enregistrés séparément dans la mesure où les critères de comptabilisation d'un actif sont satisfaits.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

- bâtiments : 30 à 50 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations spécifiques : 10 ans ;
- équipement industriel : 10 à 15 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- outillage : 3 à 5 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles ainsi que leur valeur résiduelle respective font l'objet d'un examen annuel.

Lorsque les actifs sont vendus ou sortis de l'état de la situation financière consolidée, l'écart entre le produit net de cession et la valeur nette comptable des actifs est enregistré comme un produit ou une charge dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Les principales catégories d'immobilisations corporelles du Groupe au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	Total
MONTANTS BRUTS AU 1 JANVIER 2024	2 772	16 419	43 742	4 235	19 885	87 053
Variation du périmètre de consolidation	0	2 778	1 479	147	0	4 404
Acquisitions	0	603	2 851	925	21 459	25 838
Sorties d'actifs	0	-335	-649	-423	-69	-1 475
Ecarts de conversion	0	204	1 191	200	218	1 813
Transferts et autres	26	2 443	9 875	1 158	-13 519	-18
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 798	22 111	58 490	6 241	27 975	117 615
Variation du périmètre de consolidation	0	5	1 629	695	0	2 329
Acquisitions	53	3 239	10 655	1 077	18 570	33 594
Sorties d'actifs	0	0	-303	36	22	-245
Ecarts de conversion	0	-328	-2 203	-391	-425	-3 347
Transferts et autres	340	881	-2 058	-628	-11 304	-12 771
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2025	3 190	25 907	66 210	7 029	34 838	137 175

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	TOTAL
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 1 JANVIER 2024	0	-2 629	-11 246	-1 127	0	-15 002
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-1 742	-6 308	-1 014	0	-9 064
Pertes de valeur nettes	0	0	0	0	0	0
Sorties d'actifs	0	313	557	357	0	1 226
Ecart de conversion	0	-76	-959	-178	0	-1 214
Transferts et autres	0	-12	644	-632	0	0
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	0	-4 147	-17 313	-2 594	0	-24 054
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-1 978	-7 270	-1 250	0	-10 497
Pertes de valeur nettes	0	0	0	0	0	0
Sorties d'actifs	0	0	220	11	0	230
Ecart de conversion	0	92	1 665	350	0	2 107
Transferts et autres	0	584	6 158	1 370	0	8 112
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	0	-5 448	-16 540	-2 113	0	-24 101
MONTANTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2025	3 190	20 459	49 670	4 916	34 838	113 073
MONTANTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 798	17 964	41 177	3 647	27 975	93 561
MONTANTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2023	2 772	13 790	32 496	3 108	19 885	72 051



NOTE 18. Droits d'utilisation des actifs de location

Principes comptables

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période moyennant une contrepartie. Le Groupe apprécie si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de signature du contrat ou, si elle est antérieure, à la date d'engagement réciproque des parties sur les principaux termes et conditions de ce contrat de location.

Dans la quasi-totalité des contrats de location, le Groupe est preneur. Les biens loués sont principalement des actifs immobiliers et des installations technologiques.

Dettes liées aux contrats de location

Le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée du montant des paiements futurs à l'exclusion des loyers variables qui ne sont pas liés à un index ou un taux.

Lorsqu'un contrat contient une composante locative et des autres composantes non locatives (par exemple un service), seule la composante locative rentre dans le calcul de la valeur actualisée.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de le déterminer. À défaut, chaque entité du Groupe utilise son taux d'emprunt marginal reflétant le risque de crédit propre à chaque filiale, la devise du contrat et l'échéance moyenne pondérée de remboursement de la dette.

Au cours de la vie du contrat, la charge d'intérêt vient augmenter la dette de location tandis que les paiements des loyers viennent la diminuer.

Le Groupe réévalue la valeur comptable de la dette de location et le droit d'utilisation correspondant pour refléter, le cas échéant, un changement dans la durée du contrat, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent, un changement dans les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements.

Droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles (actifs au titre du droit d'utilisation) faisant l'objet d'un contrat de location sont initialement enregistrées à la valeur égale à la somme des paiements futurs actualisés de la dette de location. Le cas échéant, les paiements de loyers versés

avant ou à la date de début du contrat, les coûts directs initiaux, l'estimation des coûts que le Groupe devra engager pour le démantèlement ou la restauration du bien, sont inclus dans la valeur du droit d'utilisation, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Lorsque le transfert de propriété des actifs loués est incertain ou n'est pas prévu dans le contrat, les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif loué et la durée du contrat de location.

Période exécutoire

Le Groupe détermine la période exécutoire du contrat en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques (par exemple les termes et conditions contractuels par rapport aux taux du marché, les aménagements importants des locaux, les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de négociation, les coûts de déménagement, la nature spécifique du bien ou de l'endroit où il se trouve), ainsi que les options de renouvellement et les options de résiliation anticipées prévues par le contrat. Ainsi pour les contrats à tacite reconduction et les baux dits 3/6/9 en France, la période exécutoire va au-delà de la date de résiliation possible contractuellement. Cela permet de déterminer la date de fin du contrat qui est la plus pertinente économiquement. Pour les contrats de location relatifs aux bâtiments, le Groupe a retenu, en fonction de la période exécutoire du contrat, l'échéance permettant de s'approcher d'une durée résiduelle en ligne avec la prévision d'utilisation de l'actif. Ainsi, pour les contrats de durée supérieure à dix ans, la première date de sortie possible a été retenue pour l'évaluation de la dette, à moins que des informations spécifiques et circonstances économiques n'amènent à retenir une période plus longue.

Exceptions

Les contrats de location avec une durée égale ou inférieure à 12 mois, ou relatifs à des actifs de faible valeur (principalement ordinateurs, imprimantes et outillage) ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière consolidée, exemptions permises par la norme. Les paiements relatifs aux contrats de location court terme ou relatifs à des actifs de faible valeur sont enregistrés en charge de manière linéarisée sur la durée des contrats. Les loyers variables sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Les droits d'utilisation des actifs de location ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Droits d'utilisation relatifs à IFRS16			Total
	Constructions	Installations technologiques	Autres	
MONTANTS BRUTS AU 1 JANVIER 2024	11 017	3 658	48	14 723
Variation du périmètre de consolidation	0	13	0	13
Acquisitions	1 971	1 199	0	3 170
Sorties d'actifs	-373	-262	0	-635
Ecart de conversion	593	24	2	619
Transferts et autres	0	0	0	0
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	13 208	4 633	50	17 891
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 1 JANVIER 2024	-2 709	-1 227	-28	-3 964
Variation de périmètre	0	0	0	0
Amortissements	-2 344	-1 291	-5	-3 639

Sorties d'actifs	373	262	0	635
Écarts de conversion	-345	-17	-1	-363
Transferts et autres	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	-5 025	-2 273	-34	-7 332
MONTANTS BRUTS AU 1 JANVIER 2025	13 208	4 633	50	17 891
Variation du périmètre de consolidation	2 978	784	-52	3 710
Acquisitions	8 878	721	0	9 599
Sorties d'actifs	-515	-858	0	-1 373
Écarts de conversion	-817	-17	-2	-836
Transferts et autres	-6 837	-357	0	-7 194
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2025	16 894	4 907	-4	21 796
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR AU 1 JANVIER 2025	-5 025	-2 273	-34	-7 332
Variation de périmètre	0	-274	34	-240
Amortissements	-2 938	-1 411	0	-4 349
Sorties d'actifs	408	872	0	1 280
Écarts de conversion	537	17	1	556
Transferts et autres	3 084	238	0	3 321
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	-3 935	-2 831	1	-6 764
DROITS D'UTILISATION NETS AU 31 DÉCEMBRE 2025	12 959	2 076	-3	15 032
DROITS D'UTILISATION NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024	8 183	2 360	16	10 559



NOTE 19. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total
AU 1 JANVIER 2024	3 410
Variation de périmètre	-7
Acquisition de titres de participation	3
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Écart de conversion	8
Dépréciation	0
AU 31 DÉCEMBRE 2024	3 414
Variation de périmètre	200
Acquisition de titres de participation	294
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Écart de conversion	-39
Dépréciation	0
AU 31 DÉCEMBRE 2025	3 840

Au 31 décembre 2025, les investissements dans les coentreprises et les entreprises associées comprennent une participation de 49,0% dans IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC (« IGG »), une participation de 11 % dans FBGS Technologies GmbH, et une participation à hauteur de 10 % dans la société Think Deep AI SAS. Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au 31 décembre 2025.

La coentreprise dans laquelle le Groupe détient des intérêts est structurée en une société distincte. En vertu de l'accord d'arrangement conjoint, le consentement unanime de toutes les parties à l'accord est requis pour toutes les activités pertinentes. Le Groupe et son partenaire ont des droits sur les actifs nets de la Société selon les termes des accords contractuels.

Il convient de noter qu'IGG n'a eu aucune activité au cours de l'exercice 2025.

NOTE 20. Impôts

Impôts différés

Les montants d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
À L'OUVERTURE	-20 599	-17 534
Impôts différés actifs	0	44
Impôts différés passifs	-20 599	-17 578
Produit/(charge) d'impôts différés	-1 128	-3 059
Variation de périmètre	-9 089	-1 921
Écart de conversion	94	-11
Autres éléments du résultat global	115	-25
Capitaux propres	0	1 950
Autres	2 996	0
À LA CLÔTURE	-27 611	-20 599
Impôts différés actifs	6 948	0
Impôts différés passifs	-34 559	-20 599

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice, indépendamment de toutes compensations des soldes, est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Allocation du PPA	-42 312	-39 058
dont ID relatifs aux Relations clients	-27 200	-25 943
dont ID relatifs aux Marques	-7 638	-7 638
dont ID relatifs aux Technologies	-7 411	-5 319
dont ID relatifs aux Carnets de commandes	-63	-157
Instruments financiers dérivés	62	40

Différences temporaires	7 219	2 873
Coûts d'acquisition liés aux investissements	-4 236	-3 820
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	1 406	1 391
Activation des frais de recherches	-10 245	-8 674
Activation des déficits fiscaux reportables	16 776	21 825
Impôts différés relatifs aux paiements en actions	0	0
Crédit impôt recherche	1 177	905
Marge en stock	1 064	1 156
Autres	1 478	2 764
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS) NET	-27 611	-20 599

Les actifs d'impôts différés pour les déficits fiscaux reportables ont été constatés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces pertes reportées pourront être imputées et en tenant compte des limitations d'utilisation prévues par les autorités fiscales. Les perspectives de récupération sont analysées en fonction de l'entité et des perspectives de revenus imposables projetés. Ces perspectives prennent en compte des hypothèses qui sont cohérentes avec les budgets à court et moyen termes préparés par les entités du Groupe.

Au 31 décembre 2025, l'activation des déficits fiscaux reportables s'élève à 17 millions d'euros (2024 : 22 millions d'euros) et concernent principalement le groupe d'intégration fiscale français pour 9,4 millions d'euros, et les entités américaines pour 6,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, l'intégralité des déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscale français a été activée compte tenu du montant des impôts différés passifs et des perspectives de résultat taxable pour les prochaines années et pour lesquelles des limitations de recouvrement de déficits s'appliquent. Les pertes fiscales françaises sont indéfiniment reportables mais leur utilisation est limitée à 50 % pour la part du profit taxable dépassant 1 million d'euros. Au 31 décembre 2024 le Groupe n'avait plus de déficits non reconnus.

NOTE 21. Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites et les frais généraux de production, basés sur la capacité normale des installations de production. Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode PEPS, «premier entré premier sorti».

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de leur valeur nette qui est appréciée sur la base de la détérioration physique, l'obsolescence, la rotation lente des stocks ainsi que l'évolution des marchés. La dépréciation des stocks pour rotation lente est calculée en prenant en compte (1) les consommations historiques, (2) l'existence ou non d'une commande, et (3) la connaissance du marché associé. En fonction de ces trois éléments, le montant de la dépréciation est alors généralement compris entre 25 % et 100 % de la valeur brute du stock considéré.

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Matières premières	50 888	47 266
En-cours	50 621	43 891
Produits finis	21 576	14 323
Marchandises	243	681
STOCK – VALEUR BRUTE	123 328	106 161
Provision pour obsolescence	-18 240	-13 138
STOCKS – VALEUR NETTE	105 088	93 024



NOTE 22. Créances commerciales

Principes comptables

Une créance commerciale est un droit inconditionnel à paiement de la part du client. Les créances sont comptabilisées initialement au montant qui est inconditionnellement dû par le client. À chaque arrêté des comptes, les créances clients sont évalués au coût amorti diminué des dépréciations tenant compte d'un éventuel risque de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est effectuée à chaque arrêté des comptes et donne lieu à la constatation d'une dépréciation. Le risque de non-recouvrement est calculé en fonction des retards de paiement et de la capacité de paiement du débiteur.

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche simplifiée permise par IFRS 9, qui impose la comptabilisation des pertes attendues sur la durée de vie dès la comptabilisation initiale. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées sur la base de caractéristiques communes de risque de crédit.

Les taux de pertes de crédits se fondent sur la base des taux de pertes de crédit historiques observés par l'entité et ajustés pour tenir compte d'informations prospectives (« forward-looking »).

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés – brut	66 205	61 446
Clients – Factures à émettre	8 236	10 051
Provision pour dépréciations des créances clients	-1 316	-520
CRÉANCES COMMERCIALES – NET	73 125	70 977

Au 31 décembre 2025, la hausse des créances commerciales s'explique principalement par la hausse du volume de ventes.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 1 316 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 520 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2025, l'analyse de l'ancienneté des créances clients nettes est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Ni en retards, ni dépréciés	En retard mais non dépréciés			
			< 31 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours ⁽¹⁾
Créances clients nettes	73 125	57 458	10 688	1 467	2 051	1 461

(1) Les créances à plus de 90 jours sont composées principalement de créanciers historiques sans risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2024, l'analyse de l'ancienneté des créances clients nettes est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Ni en retards, ni dépréciés	En retard mais non dépréciés			
			< 31 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours
Créances clients nettes	70 977	55 164	6 661	2 921	1 034	5 197

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la majeure partie des créances clients âgées de plus de 90 jours concerne des clients pour lesquels le Groupe n'anticipe pas de risque de non-recouvrement.

NOTE 23. Actifs financiers et autres actifs à court terme

Principes comptables

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. Ainsi :

- les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (i.e. titres de participation) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe :

- les créances et les prêts financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une perte attendue ou une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat financier, peut être ultérieurement reprise en résultat si les conditions le justifient ;
- les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les actifs financiers et autres actifs à court terme se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
TVA et autres créances fiscales	13 269	10 492
Impôts sur les sociétés	11 354	12 744
Autres créances	8 435	9 597
Créances fiscales et sociales	182	96
Actifs financiers courants	11	102
ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS À COURT TERME	33 252	33 031

NOTE 24. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les placements à court terme et très liquides d'une échéance de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

Au 31 décembre 2025, le Groupe ne détient pas de trésorerie soumise à des restrictions d'utilisation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	58 110	95 943
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	10 406	20 000
Intérêts courus à recevoir	102	1 220
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	68 618	117 163
Concours bancaires	0	314
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS	68 617	116 849

L'écart entre la note 24 et le montant de la trésorerie à la clôture du tableau de flux de trésorerie consolidé correspond aux intérêts courus à recevoir pour un montant de 102 milliers d'euros.



NOTE 25. Capital social et primes liées au capital

Capital souscrit

Le capital social émis de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 21 648 119 euros et se compose de 50 936 749 actions ordinaires (AO) de 0,425 euro de valeur nominale, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Ces émissions d'actions sont assorties d'une prime d'émission pour un montant total de 346 763 milliers d'euros.

L'actionnaire principal est HLD Europe.

Droits, préférences et restrictions de chaque catégorie d'action

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires et de préférence en circulation :

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence R2	Actions de préférence R3	Actions de préférence R1	Actions de préférence O*	Actions de préférence A*	Total
AU 1 JANVIER 2024	75 968	113 953	50	39	2 770	792	1 188	194 760
Souscription de capital	9 000	0	0	0	0	0	0	9 000
Augmentation	11 660	0	0	0	1 180	208	312	13 360
Diminution	45 846	113 953	50	39	3 950	1 000	1 500	166 337
AU 31 DÉCEMBRE 2024	50 783	0	0	0	0	0	0	50 783

* Conformément aux dispositions statutaires, dans le cadre de son introduction en bourse réalisée le 7 juin 2024, la Société a procédé à la conversion de l'ensemble des 119 499 391 actions de préférence (ADP).

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence R2	Actions de préférence R3	Actions de préférence R1	Actions de préférence O'	Actions de préférence A'	Total
AU 1 JANVIER 2025	50 783	0	0	0	0	0	0	50 783
Souscription de capital								0
Augmentation	154							154
Diminution								0
AU 31 DÉCEMBRE 2025	50 937	0	0	0	0	0	0	50 937

Au 31 décembre 2025, la Société détient 7 347 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux mis en place le 8 juillet 2024 portant sur l'animation de ses propres actions admises aux négociations sur Euronext Paris pour 2 millions d'euros portant sur une période initiale courant jusqu'au 31 décembre 2025 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Il s'agit d'actions autodétenues par la Société.

Un plan LTIP 2025-2026 a été mis en œuvre suite à une décision du Conseil d'administration du 28 février 2025, il porte sur 234 500 actions, (soit environ 0,46% du capital de la Société), attribué au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales.

Ces actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition de deux ans, à une période de conservation d'une année, et conditionnées par l'atteinte d'objectifs collectifs financiers et RSE.

Le directeur général dans une décision du 13 novembre 2025 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital d'EXOSSENS dans le cadre de l'offre du Plan d'actionnariat des salariés « ExoShare ».

Cette augmentation de capital s'élève à 65 533,725 € dont 58 135 325 € par émission de 136 789 actions ordinaires nouvelles de 0,425 € et comptabilise une prime d'émission de 4 234 303,495 €, et 7 398,40 € soit 17 408 actions ordinaires de 0,425 € correspondant à l'abondement immédiat prélevés sur les primes d'émission, soit un capital social de 21 648 118,325 € divisé en 50 936 749 actions de 0,425 € de valeur nominale.

NOTE 26. **Dettes financières****Principes comptables**

Les dettes financières comprennent principalement les obligations, les prêts à terme Senior, les lignes de crédit renouvelables, les dettes de location-financement, les découverts bancaires et diverses dettes financières.

Tous ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti à chaque date de clôture. Ainsi, les frais de mouvement, les primes d'émission, les primes de remboursement et toute autre différence entre le produit net de l'émission et la valeur de remboursement finale sont amortis sur la durée de

l'instrument de dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs (capital et intérêts) sur la durée de l'instrument, à un montant égal à la valeur comptable initiale de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont enregistrées sur la base du taux d'intérêt effectif et non du taux d'intérêt nominal.

La part des dettes financières classée en non courant correspond à la dette sur laquelle le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

La valeur comptable des dettes financières est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
		Total	Courant	Non-courant	Total	Courant	Non-courant
Prêt à terme (Term Loan B) ⁽¹⁾		246 869	0	246 869	246 893	0	246 893
Dette relative aux contrats de location		16 616	2 971	13 645	10 899	2 724	8 174
Autres dettes financières ⁽²⁾		2 868	457	2 412	2 769	1 875	895
Intérêts courus ⁽³⁾		36	36	0	265	265	0
Concours bancaires		0	0	0	314	314	0
DETTE FINANCIÈRE		266 389	3 463	262 926	261 140	5 178	255 962
Instruments financiers dérivés (passifs)	32	76	76	0	136	136	0
Instruments financiers dérivés (actifs)	32	-146	-146	0	-6	-6	0
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (NET)		-71	-71	0	131	131	0
Trésorerie	24	-58 110	-58 110	0	-95 943	-95 943	0
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	24	-10 406	-10 406	0	-20 000	-20 000	0
Intérêts courus à recevoir		-102	-102				
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-68 618	-68 618	0	-117 163	-117 163	0
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		197 701	-65 225	262 926	144 107	-111 855	255 962

(1) Le montant du prêt à terme (Term Loan B), à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, comprend le montant brut égal à 250,0 millions d'euros, minoré de 3,5 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt. La dette est présentée en tenant compte du taux d'intérêt effectif (TIE), conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

(2) A noter, la mise en place d'un prêt de 1,4 millions d'euros sur Photonis France.

(3) Les intérêts courus en 2025 concernent principalement le prêt à terme. Les intérêts sont courus et payables selon le barème contractuel de la dette.

Les nantissements et engagements donnés par le Groupe sur les dettes financières sont détaillés dans la note 31 « Engagements hors bilan ».



La variation des dettes financières et instruments dérivés par type de flux est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	Flux de trésorerie			Variations « non cash »			Total «non cash»	31/12/2024
		Entrées	Sorties	Intérêts courus	Variations de périmètre	Autres variations			
Obligations, emprunts et autres	300 843	246 500	-306 998	0	0	7 440	7 440	247 785	
Dettes financières liées aux contrats de location	7 694	0	0	0	0	481	481	8 175	
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	308 537	246 500	-306 998	0	0	7 922	7 922	255 961	
Obligations, emprunts et autres	7 026	177	-5 490	-862	863	945	946	2 660	
Dettes financières liées aux contrats de location	2 360	0	-2 795	0	183	2 977	3 160	2 724	
Trésorerie passive		314	0	0	0	0	0	314	
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	9 386	491	-8 285	-862	1 045	3 922	4 106	5 698	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	317 923	246 991	-315 283	-862	1 045	11 844	12 028	261 659	
Instruments dérivés actifs	-152	0	0	0	0	146	146	-6	
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0	136	136	136	
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés		-68 292							

(en milliers d'euros)	Ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	Flux de trésorerie			Variations « non cash »			Total «non cash»	31/12/2025
		Entrées	Sorties	Intérêts courus	Variations de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾			
Obligations, emprunts et autres	247 785	1 460	0	0	1 170	-1 135	35	249 281	
Dettes financières liées aux contrats de location	8 175	0	0	0	3 426	2 044	5 470	13 645	
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	255 961	1 460	0	0	4 596	909	5 505	262 926	
Obligations, emprunts et autres	2 660	33	-3 972	-229	1 442	558	1 772	493	
Dettes financières liées aux contrats de location	2 724	0	-3 432	0	159	3 519	3 678	2 971	
Trésorerie passive	314		-300	0	2	-17	-14	0	
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	5 698	33	-7 703	-229	1 604	4 061	5 436	3 463	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	261 659	1 493	-7 703	-229	6 199	4 970	10 941	266 389	
Instruments dérivés actifs	-6	0	0	0	0	-141	-141	-147	
Instruments dérivés passifs	136	0	0	0	0	-61	-61	76	
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés ⁽²⁾		-6 211							

(1) Les autres variations « non cash » comprennent principalement la mortissement des frais d'émission d'emprunt et les dettes financières liées aux contrats de location.

(2) L'ensemble des renvois (26) du tableau de flux de trésorerie consolidé présente un écart lié à la variation des intérêts courus non échus et de la trésorerie passive.

Structure de financement

Dans le cadre de son introduction en bourse réussie le 7 juin 2024, EXOSENS a mis en place un Contrat de Crédits Senior incluant deux lignes de crédit d'un montant total maximum de 350 millions d'euros, dont :

- un prêt à terme d'un montant maximum de 250 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, remboursable *in fine*; et
- une ligne de crédit renouvelable (RCF, *Revolving Credit Facility*) d'un montant maximum de 100 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, non tirée au 31 décembre 2025.

Covenants financiers

Le contrat syndiqué comporte comme obligation financière le respect du ratio de levier financier (*leverage ratio*) qui fait le rapport entre la dette financière consolidée nette et l'EBITDA ajusté consolidé.

Au 31 décembre 2025, le ratio de levier devait être inférieur à 3,00 pour le contrat de prêt à terme (Term Loan B).

Au 31 décembre 2025, le ratio de levier du Groupe s'élève à 1,29 (donnée non audité).

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses covenants financiers. Sur les exercices 2024 et 2025, le Groupe n'a pas connu de bris de ses covenants financiers basés sur le ratio de levier financier.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe.

NOTE 27. Provisions et autres passifs

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler l'obligation et quand une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Les provisions sont classées comme « Provisions à long terme » lorsque le règlement de l'obligation connexe ne devrait pas se produire dans un délai d'un an ou que la date de règlement ne peut être déterminée.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés, à moins que la possibilité d'une sortie de ressources ne soit éloignée.

Le Groupe évalue ses provisions sur la base des faits et circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, de son expérience en la matière et des meilleures connaissances disponibles à la date de clôture.

Si la sortie de ressources attendue est compensée par un revenu, un actif est comptabilisé lorsque ce revenu est quasi certain. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions

La Société et ses filiales ont conclu divers contrats de garantie qui comprennent des provisions d'indemnisation et de garantie, notamment en cas de retour de produits, dans le cadre des activités commerciales courantes du Groupe. Le Groupe enregistre une provision relative à ces garanties, sur la base d'un taux de retour des produits. Le Groupe comptabilise également des provisions pour litiges lorsque des obligations actuelles, résultant

Le Groupe comptabilise des provisions pour litiges lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être faite. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues nécessaires pour éteindre l'obligation. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le Groupe utilise des taux d'actualisation qui reflètent des estimations de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions constituées pour tenir compte de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ».

Les provisions et autres passifs s'élèvent à 93 141 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : 89 018 milliers d'euros) et comprennent principalement des provisions pour garanties données aux clients, des dettes auprès des organismes sociaux et des dettes envers l'État.

d'événements passés, rendent probable une sortie de ressources sans contrepartie équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. En outre, des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le Groupe identifie des obligations probables ou certaines liées à des engagements futurs, dont le montant et l'échéance restent incertains.

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Garanties données aux clients	Autres provisions	Total
OUVERTURE AU 1 JANVIER 2024	1 365	2 162	1 449	4 976
Variations de périmètre	212	0	0	212
Augmentations ⁽¹⁾	120	969	5 239	6 329
Reprises	-285	-1 167	-1 135	-2 586
Reclassement	0	285	-351	-67
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	-3	14	-7	5
MONTANTS BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 410	2 264	5 195	8 869
MONTANTS BRUTS AU 1 JANVIER 2025	1 410	2 264	5 195	8 869
Variations de périmètre	0	0	3	3
Augmentations	208	931	1 808	2 947
Reprises ⁽²⁾	-1 410	-583	-4 452	-6 444
Reclassement	0	1	0	1
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-63	-9	-72
AU 31 DÉCEMBRE 2025	208	2 550	2 546	5 304

(1) En 2024, les augmentations de la période des autres provisions pour 5,2 millions d'euros se composent principalement de provisions pour rachat de crédit d'offset, d'engagements contractuels et de pertes à terminaison.

(2) En 2025, les reprises de la période des autres provisions pour 4,5 millions d'euros se composent principalement de 3,8 millions de reprises pour rachat de crédit d'offset.



Autres passifs à long et à court terme

Les autres passifs à long terme s'élèvent à 10 034 milliers d'euros (au 31 décembre 2024 : 6 141 milliers d'euros) et sont principalement liés aux CIR et RSDE des projets de recherche et de développement immobilisés pour 3,6 millions d'euros, aux subventions de recherche et de développement pour 2,9 millions d'euros, à du capital social non versé pour 1,7 millions d'euros et à une dette d'option de vente pour 1,8 million d'euros.

Les autres passifs à court terme s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes auprès des organismes sociaux	31 209	26 526
TVA et autres taxes	11 901	16 342
Charges à payer	8 885	8 836
Fournisseurs d'immobilisations	2 846	1 382
Avances et acomptes reçus sur commandes	13 495	11 422
Dettes diverses ⁽¹⁾	9 467	9 500
AUTRES PASSIFS À COURT TERME	77 802	74 007

(1) En 2025, les dettes diverses se composent principalement d'une dette pour complément de prix de 2,0 millions d'euros, d'un dépôt reçu dans le cadre d'un litige pour 1,7 million, de commissions pour 1,2 millions d'euros, de CIR pour 1,1 million d'euros, de subventions de recherche et développement pour 0,7 million d'euros, d'une dette d'option de vente pour 0,6 million d'euro et de coûts à payer pour 0,6 million d'euros.

En 2024, les dettes diverses se composent principalement de clients créditeurs pour 2,2 millions d'euros, de coûts à payer pour 2,1 millions d'euros et 1,7 million d'euros reçu dans le cadre d'un litige et non encore reconnu.

Au 31 décembre 2025, la hausse des autres passifs à court terme s'explique principalement par une hausse des dettes envers des organismes sociaux en partie compensée par une baisse des dettes envers l'État.

NOTE 28. Paiements sous forme d'actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions gratuites représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les différents plans d'attribution d'actions gratuites sont liquidés en actions (« equity-settled »).

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites sont les suivantes :

Plan d'actionnariat salarié « ExoShare »

Le Conseil d'administration en date du 10 juin 2025, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 23 mai 2025, a décidé du principe d'une augmentation du capital de la société EXOSENS SA. Celle-ci est réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe EXOSENS, dans la limite d'un montant nominal maximum de 647 400 euros et a délégué au Président-Directeur général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au Directeur général pour la réalisation de cette transaction. Agissant dans le cadre de cette délégation, le Directeur général a fixé les modalités définitives de l'offre dans une décision en date du 15 septembre 2025 et arrêté en particulier (i) les dates de la période de souscription qui a été ouverte du 16 septembre 2025 (inclus) au 8 octobre 2025 (inclus) et (ii) le prix de souscription d'une action EXOSENS à 31,38 € après décote de 20 % au profit des salariés du Groupe appliquée sur un prix de référence établi à 39,22 €. La décote de 20 % sur le prix de l'action EXOSENS a été calculée par rapport au prix moyen d'ouverture de l'action EXOSENS sur le

marché Euronext Paris sur vingt jours de bourse du 18 août 2025 au 12 septembre 2025 inclus.

Dans une décision en date du 13 novembre 2025, le Directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital par émission d'un nombre total de 154 197 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 0.425 euro, soit une augmentation du montant nominal total du capital social de EXOSENS SA de 65 533,725 euros et la comptabilisation d'une prime d'émission en comptes sociaux de 4 234 303,495 euros.

La décote accordée à date de souscription des actions constitue une charge immédiate également reconnue en intégralité dans le compte de résultat consolidé de la société émettrice. Cette décote a été calculée en tenant compte de l'abrogation en 2022 de la méthode préconisée par le CNC en 2004 pour la valorisation de la décote d'incessibilité. En conséquence, une charge IFRS 2 de 2 937 milliers d'euros a été constatée en résultat opérationnel de l'année 2025 dont 1 911 milliers d'euros au titre de la décote de 20% et 1 026 milliers d'euros au titre de l'abondement.

Déployées dans 10 pays, les souscriptions ont atteint un montant de 5,169 millions d'euros (après décote). Près de 830 salariés ont souscrit des actions dans le cadre de « ExoShare ».

Plan d'action de performance

Agissant en vertu de l'autorisation conférée par la 24^e résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 mai 2024, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 28 février 2025, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations du 21 février 2025, décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance réparti sur une période courant de 2025 à 2026 (le « Plan 2025-2026 »).

Au titre du Plan 2025-2026, un nombre total de 216 750 actions (soit environ 0,46 % du capital de la Société) a été attribué au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales.

Les actions attribuées dans le cadre du Plan 2025-2026 sont soumises, pour l'ensemble des attributaires, à une période d'acquisition de deux années et à une période de conservation d'une année.



L'attribution définitive, à l'issue de la période d'acquisition, de l'intégralité des actions attribuées gratuitement à l'ensemble des attributaires dans le cadre du Plan 2025-2026, sera soumise à l'atteinte de critères de performance mesurés sur les deux années précédant l'attribution définitive (dont la moitié portée sur chaque année concernée) liés (i) à hauteur de 50 %, à un objectif d'évolution du chiffre d'affaires de la Société, (ii) à hauteur de 25 % à la progression de l'EBITDA ajusté en valeur absolue et (iii) à hauteur de 25 %, à des critères RSE (taux de féminisation de l'encadrement, réduction de l'empreinte carbone et engagement des collaborateurs)».

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation du plan d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par EXOSENS.

La charge relative aux actions gratuites accordées au titre de ce plan est reconnue en intégralité en résultat opérationnel dans les comptes consolidés 2025 de EXOSENS SA pour un montant de 3 840 milliers d'euros (dont 1 031 milliers d'euros de forfait social).

Plan BSA

Le Conseil d'administration en date du 25 juin 2025, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 23 mai 2025, a décidé d'attribuer des bons de souscription d'actions « BSA 2025 ».

Ce plan BSA 2025 porte sur 22 500 bons de souscription d'actions.

Le prix de souscription des actions sur exercice des BSA est de 30,23 euros, il a été déterminé par référence à la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant la décision de ce jour d'attribuer les BSA, diminuée d'une décote de 30 %.



La période d'exercice des BSA 2025 sera comprise entre le 1^{er} avril 2028 et la première des dates suivantes (i) le 30 avril 2029 et (ii) la survenance d'un événement de liquidité collective, conformément à l'article 6 du Règlement du Plan ; et

Les bénéficiaires seront informés du nombre de BSA 2025 qui leur sont attribués et des conditions relatives à cette attribution conformément aux stipulations du Règlement du Plan.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués (cf. note 25).

Par ailleurs, leur évaluation n'est pas uniquement liée à la performance opérationnelle de la société.

En conséquence, le Groupe a jugé nécessaire de ne pas inclure la charge correspondante dans l'EBITDA, tel que présenté dans le reporting interne, qui constitue l'indicateur de mesure de la performance, et de l'identifier sur une ligne séparée de l'état de rapprochement entre EBITDA et résultat opérationnel consolidé (cf. note 5.2.17).

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2025 a autorisé le Groupe à effectuer un programme de rachat d'actions pour un total de 240 000 actions afin de couvrir les actions gratuites gratuites au titre du plan LTIP et BSA 2025-2026. Celui-ci a été mené entre le 31 juillet et le 3 septembre 2025 pour un montant total de 9,5 millions d'euros.

NOTE 29. **Engagements pour indemnités de départ à la retraite****Principes comptables**

Certains employés sont admissibles à des médailles du travail ou à des primes incitatives à long terme, payables en espèces lorsqu'une période de service requise a été accomplie. Tous les bonus, médailles, récompenses et autres régimes d'avantages à long terme sont accumulés sur la période d'acquisition, en utilisant des hypothèses actuarielles. Ces avantages du personnel sont des régimes à prestations définies selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel » selon lesquels le Groupe a l'obligation de fournir les avantages convenus aux employés actuels et anciens. Le risque actuariel (que les prestations coûteront plus cher que prévu) et le risque d'investissement incombent en substance au Groupe.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'hypothèses relatives aux taux de mortalité, à la rotation du personnel et aux niveaux de salaires futurs estimés.

Les écarts actuariels résultant des ajustements d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière à la fin de chaque exercice comptable au titre des régimes à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée d'une obligation au titre des prestations définies est la valeur actualisée probable des paiements futurs attendus nécessaires pour régler l'obligation résultant du service des employés au cours de la période en cours et des périodes précédentes.

Conformément à la norme IAS 19R, le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont dues lorsque le Groupe a mis fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ; et (b) lorsque le Groupe comptabilise des coûts de restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et impliquant le paiement des indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas d'une offre d'incitation au départ volontaire, les indemnités de cessation d'emploi sont évaluées en fonction du nombre de salariés censés accepter l'offre. Les prestations échues plus de 12 mois après la clôture de l'exercice comptable sont actualisées.

Le Groupe est engagé dans des plans d'avantages sociaux à long terme. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », l'obligation de fournir des prestations au titre des régimes à prestations définies est déterminée par des actuaires indépendants selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 7 864 milliers d'euros (7 497 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire et concernent principalement la France.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est la suivante :

Durée moyenne pondérée (en années)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Indemnités de fin de carrière	10,6	11,2
Gratifications d'ancienneté	8,2	8,6
Régime de retraite supplémentaire	0,9	1,5

Les décaissements prévus au cours des 10 prochaines années sont les suivants :

Décaissements attendus des 10 prochaines années (en milliers)	Indemnités de fin carrière	Médaille du travail	Retraite supplémentaire	Total
31 décembre 2026	457	68	590	1 115
31 décembre 2027	175	78	0	253
31 décembre 2028	202	96	0	299
31 décembre 2029	284	143	0	427
31 décembre 2030	64	147	0	211
31 décembre 2031 - 31 décembre 2035	2 513	130	0	2 643

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations des entités françaises sont les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation (IFC et médailles du travail)	3,80 %	3,35 %
Taux d'actualisation (Retraite supplémentaire)	2,55 %	2,75 %
Table de mortalité	INSEE TD/TV 19-21 60% TGH/ 40% TGF 05	INSEE TD/TV 18-20 60% TGH/ 40% TGF 05
Rotation des employés	Sur la base des démissions observées	Sur la base des démissions observées
Taux de revalorisation des salaires (IFC et Gratif. d'ancienneté)	2,50 %	2,50 %
Taux de revalorisation des salaires (Retraite supplémentaire)	2,50 %	2,50 %

Taux de charges sociales patronales (IFC)	38,70 %	38,70 %
Age de départ à la retraite (cadres)	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite (non-cadres)	64 ans	64 ans
Age liquidation de la Retraite Supplémentaire	65 ans	65 ans

La charge nette des prestations comptabilisée dans le compte de résultat se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Charges de personnel actuelles	408	359
Charges financières	213	209
Rendement réel du fond	4	0
Charges de personnel passées	-877	-415
Modification de régime	0	-213
TOTAL	-251	-60

La charge totale a été incluse dans les « charges de personnel » et les « autres charges financières » du compte de résultat.

Le montant comptabilisé dans la situation financière se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Obligation du titre des prestations définies	-7 867	-7 504
Valeur des fonds de fin d'exercice	3	7
ACTIFS/(PASSIF) COMPTABILISÉ DANS LE BILAN	-7 864	-7 497

La variation de l'obligation de prestations définies au cours de l'année est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
À L'OUVERTURE	-7 497	-7 602
Variations de périmètre	-91	0
Charges opérationnelles	-408	-359
Charges financières	-213	-209
(Gain)/pertes actuariels	-532	-194
Charges de personnel passées	877	415
Modification de régimes	0	213
Autre variation	-3	-232
AU 31 DÉCEMBRE	-7 867	-7 504

La variation de juste valeur des actifs au cours de l'exercice est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
À L'OUVERTURE	7	7
Variations de périmètre	0	0
Rendement réel du fonds	-4	0
Contribution employeur	0	0
Prestations payées par le fonds	0	0
AU 31 DÉCEMBRE	3	7

Une augmentation ou une diminution de 0,25 % des hypothèses de taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.



NOTE 30. Fournisseurs et comptes rattachés

Principes comptables

Les dettes commerciales représentent les dettes pour les biens et services fournis au Groupe avant la clôture de l'exercice qui sont impayés. Ces montants ne sont pas garantis et sont généralement payés dans les 60 jours suivant la reconnaissance. Les valeurs comptables des dettes fournisseurs et autres dettes sont considérées comme étant identiques à leurs justes valeurs, en raison de leur nature à court terme.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs	19 536	17 644
Factures à recevoir	11 632	8 141
Effets à recevoir	28	239
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	31 196	26 025

Les dettes fournisseurs sont à environ 57 jours d'achats au 31 décembre 2025 (53 jours à fin 2024).

NOTE 31. Engagements hors bilan

Au 31 12 2025	Nature des engagements	Engagements donnés
Exosens SA	Caution	Caution bancaire de 127 191 € (BNP) concernant le bail des locaux d'EXOSENS (signé le 22/07/2022, le bail commençant à courir le 01/07/2022 pour se terminer le 30/06/2031) 18 avenue de Pythagore à Mérignac. Caution émise le 31/12/2022 par la BNP au bénéfice de la Société Epargne Foncière. Suite à la cession de l'immeuble par Epargne Foncière à la Société BAGAN AMBRE le 25/07/2024, le nouveau propriétaire a confirmé que la caution reste tenue envers le nouveau propriétaire et que la caution poursuit ses effets sans avoir en mettre une nouvelle en place au nom de BAGAN Ambre et obtenir la main-levée de l'ancienne.
	Caution solidaire	Si une filiale devrait utiliser le financement Exosens (Term loan et RCF), Exosens serait automatiquement caution solidaire
	Caution solidaire	Caution solidaire de 40 M€ auprès de Citi pour la mise en place du cash pooling
	RCF (Revolving Credit Facility)	Ligne de financement de 100 M€ accordée par un pool de banques - fin de l'engagement juin 2029
Exosens International SAS	Garanties	Garantie d'entreprise de 800 k€ accordée au Ministère de la Défense Espagnol pour garantir les engagements pris par Exosens International dans le cadre du contrôle des investissements étrangers concernant NVLS. Garantie en vigueur pendant 8 ans à compter du 08/07/2025, sauf levée anticipée si (a) Exosens International cesse de contrôler NVLS ou (b) NVLS cesse d'exercer ses activités liées à la défense.
Photonis France SAS	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	Garantie d'exécution de 4 682 KAED (CIC)
		Garantie pour EMD de 500 KINR (CIC)
		Garantie d'exécution obligataire de 1 096 K€ (CIC + BNP)
		Garantie de garantie de 528 K€ (CIC + LCL)
		Garantie d'exécution de 2 000 KINR (CIC)
		Garantie de paiement anticipé de 0 €
	Caution (douanes) de 17 K€ (SG)	
Emprunt	Emprunt signé de 7,85M€ - utilisé à 1,4M€ au 31/12/2025	
Emprunt	Emprunt signé de 1,25M€ - Pas d'utilisation au 31/12/2025	
PHOTONIS Germany	Garantie personnalisée	Garantie de 10 000 € à Custom Office Darmstadt (Zollamt Darmstadt) par Volksbank Kurpfalz.
El-Mul	Garantie émise pour un bail de location	Garantie bancaire pour 1442 KILS avec contre-garantie émise par la BNP
	Dépot	Dépot de 360KILS à la banque pour le fonctionnement du compte et les cartes bancaires
Telops	Garantie donnée aux banques	Garantie donnée pour la marge banque (EDC) pour 2 000 KCAD
	Cautions données aux banques	Cautions données pour carnets ATA pour 1 500 KCAD
	Autres engagements	Engagements d'achats de marchandises auprès de divers fournisseurs pour 3,3 M-USD et 0.3 M-CAD
NVLS	Garantie émise pour Koweït MOD	Garantie bancaire pour 253 KEURO
	Garantie émise pour un appel d'offre en Egypte MOD	Garantie bancaire pour 40 KEURO
	Garantie émise pour un bail de location	Garantie bancaire pour 233 KEURO
	Garantie émise pour Espagne MOD	Garantie bancaire pour 3 343 KEURO

NOTE 32. Gestion des risques financiers

Les risques

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (dont risque de taux et risque de change), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés

financiers et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions au risque.

Les dispositifs de gestion du risque

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change et les risques de taux d'intérêt liés aux emprunts mis en place.

La plupart des instruments financiers souscrits par le Groupe sont des caps, swaps de taux d'intérêt et des achats/ventes à terme de devises. Ces dérivés ont été souscrits pour protéger le Groupe à la fois contre une hausse des taux d'intérêt et contre une évolution défavorable des taux de change. En compensant les risques de marché sur les dettes sous-jacentes par des dérivés, le Groupe gère la concentration des risques sur les passifs financiers.

Par ailleurs, pour se prémunir du risque de contrepartie sur dérivés, le Groupe souscrit des contrats auprès de plusieurs banques.

Pour tous les instruments financiers, la valeur comptable représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note 31 « Politique de gestion des risques financiers » des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours de l'exercice 2025 ne modifient pas significativement l'exposition du groupe EXOSENS aux risques financiers. Les principaux risques (risque de liquidité, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit et de contrepartie) sont décrits dans cette note des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'incapacité de la Société à respecter ses obligations. La Société compte principalement sur ses dettes à long terme pour financer ses acquisitions et ses besoins opérationnels.

Le Groupe effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille ses besoins de liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins

opérationnels tout en maintenant une marge suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées non utilisées (note 26).

Les excédents de trésorerie détenus par les entités opérationnelles au-delà du solde nécessaire à la gestion du fonds de roulement sont transférés à la trésorerie du Groupe. La trésorerie du Groupe place les excédents de trésorerie sur des comptes courants rémunérés et des dépôts à terme. À la date de clôture, le Groupe détenait des liquidités pour 68 618 milliers d'euros.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS, INTÉRÊTS CONTRACTUELS INCLUS

Échéances contractuelles des dettes financières (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2025			
	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêt à terme (Term Loan B) ⁽¹⁾	9 553	273 373	0	282 926
Intérêts courus	36	0	0	36
Autres dettes financières	457	2 412	0	2 868
TOTAL HORS DÉRIVÉS	10 046	275 785	0	285 831
Caps/Floors	-71	0	0	-71
TOTAL	9 975	275 785	0	285 760

(1) Le montant du prêt à terme est présenté en valeur brute sans tenir compte des OID qui sont présentés dans la ligne « Autres dettes financières. »

Échéances contractuelles des dettes financières (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêt à terme (Term Loan B)	12 632	296 118	0	308 750
Intérêts courus	265	0	0	265
Autres dettes financières	1 875	895	0	2 769
TOTAL HORS DÉRIVÉS	14 771	297 012	0	311 784
Caps/Floors	131	0	0	131
TOTAL	14 902	297 012	0	311 914



Risque de change

Le Groupe opère à l'international et est exposé au risque de change résultant de diverses expositions de change, principalement vis-à-vis du dollar américain. Le risque de change découle des transactions commerciales futures et des actifs et passifs comptabilisés. En effet, sur l'exercice 2025, 9% des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'euro (23 % sur l'exercice 2024), dont 8% en dollars américains (22 % sur l'exercice 2024). Par ailleurs, 100 % de la dette financière était libellée en euro (100 % à fin 2024).

Sur la base du périmètre réel du groupe EXOSENS, le risque de change généré par les transactions commerciales est très limité : les

ventes de Night Vision sont majoritairement en euros, et la partie dollar est couverte par des achats en dollars pour un montant équivalent. La totalité des ventes réalisées par les entités américaines sont réalisées en dollars américains (99 % sur l'exercice 2024).

Au 31 décembre 2025, si les différentes monnaies utilisées par le Groupe s'étaient affaiblies/renforcées de 10 % par rapport à l'euro, toutes choses égales par ailleurs, les impacts sur le résultat avant impôts et sur les autres composantes des capitaux propres de l'année auraient été les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025			
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année*		Impact sur les autres composantes des capitaux*	
	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %
Taux de change (EUR/USD)	-2 050	2 050	8 220	-8 220
Taux de change (EUR/CAD)	ns	ns	1 888	-1 888
Taux de change (EUR/ILS)	ns	ns	965	-965
Taux de change (EUR/SGD)	ns	ns	60	-60
Taux de change (EUR/CNY)	ns	ns	ns	ns
Taux de change (CAD/USD)	846	-846	ns	ns
Taux de change (EUR/GBP)	ns	ns	4 884	-4 884

* Seuls les impacts supérieurs à 50 milliers d'euros sont recensés en 2025.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024 retraité			
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année		Impact sur les autres composantes des capitaux	
	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %
Taux de change (EUR/USD)	-1 242	1 242	13 759	-13 759
Taux de change (EUR/CAD)	-61	61	2 246	-2 246
Taux de change (EUR/ILS)	ns	ns	824	-824
Taux de change (EUR/SGD)	ns	ns	258	-258
Taux de change (EUR/CNY)	ns	ns	44	-44
Taux de change (CAD/USD)	1 056	-1 056	ns	ns
Taux de change (EUR/GBP)	ns	ns	5 286	-5 286

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt du Groupe provient des emprunts à long terme. Les emprunts émis à taux variables exposent le Groupe à des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie qui sont partiellement compensés par des liquidités à taux variables. En 2024, les emprunts du Groupe à taux variable étaient libellés en euros.

Tout au long de l'année 2025, si les taux d'intérêt moyens avaient été supérieurs/inférieurs de 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, l'impact sur le bénéfice avant impôts de l'exercice aurait été le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+100bp	-100bp
Charges d'intérêts supplémentaires (produit)	3 600	-3 600

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024 retraité	
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+100bp	-100bp
Charges d'intérêts supplémentaires (produit)	1 211	-1 211



Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients en cas de risque éventuel de non-recouvrement. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de clients, peut entraîner un non-remboursement des sommes investies et par conséquent influencer négativement le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit.

Instruments financiers dérivés

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Les justes valeurs sont basées sur les informations fournies par les banques.

Tous les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur des dérivés sont directement comptabilisés en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OC).

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont uniquement classées comme couvertures de flux de trésorerie (pas de couverture de juste valeur) lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est soit attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction prévue, soit au risque de change dans un engagement ferme non comptabilisé.

Au début d'une relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif

Les instruments financiers sont répartis comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
PART COURANTE	0	0	0	0
Caps/Floors	146	0	6	0
TOTAL	146	0	6	0
PART NON COURANTE	0	0	0	0
Caps/Floors	0	76	0	136
TOTAL	0	76	0	136

La valeur comptable représente au mieux l'exposition maximale au risque de crédit pour tous les dérivés souscrits par le Groupe (pas de collatéral détenu en garantie).

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant si l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et, en actif ou passif courant, si l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Clients

Le département du crédit de chaque entité détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. Le département du crédit gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

et la stratégie de gestion des risques pour entreprendre la couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Ces couvertures devraient être hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie et sont évaluées de façon continue pour déterminer si elles ont été réellement efficaces tout au long des périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles elles ont été désignées.

Les instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion de l'exposition aux risques de marché principalement associés aux fluctuations des taux d'intérêt (principalement par le biais de la combinaison d'instruments Cross Currency Swaps et CAP) et des taux de change. En règle générale, les produits dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Les instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente sont inclus dans la rubrique « Instruments financiers dérivés » de l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2025 les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont :

Société	Instrument	Montant nominal	Échéance	Banque
EXOSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2026	BNP
EXOSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2026	CIC
EXOSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2026	ARKEA
EXOSENS	SWAP	50 millions d'euros	31/12/2026	BNP PARIBAS
EXOSENS	SWAP	50 millions d'euros	31/12/2027	BANQUE POSTALE
EXOSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2027	CIC
EXOSENS	SWAP	50 millions d'euros	31/12/2028	BNP PARIBAS
EXOSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2028	LCL
EXOSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2025	BNP PARIBAS
EXOSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2025	BNP PARIBAS
EXOSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2025	CIC
EXOSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2026	BANQUE POSTALE
EXOSENS	CAP	75 millions d'euros	31/12/2027	BANQUE POSTALE



Instrument financiers et estimation de la juste valeur

Principes comptables

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chaque actif et passif financier.

Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données autres que les prix cotés, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des dettes financières.

La juste valeur des dettes financières est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe (niveau 2).

La juste valeur des dérivés est évaluée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles intégrant des données de marché observables). La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie et du risque de crédit propre de l'entité est sans impact significatif sur la juste valeur des dérivés.

Les instruments financiers sont répartis comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Instruments financiers par catégories					Hypothèses de Juste Valeur			
	Valeur nette comptable	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers au coût amorti	Actif/passif à la juste valeur par le résultat	Instruments financiers détenus à des fins de couverture	Juste valeur	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾
Actifs financiers non courants	625		625				625	625		
Instruments financiers dérivés	146				158	-9	146		146	
Clients et comptes rattachés	66 205		66 205				66 205	66 205		
Autres actifs courants	0		0				0	0		
Actifs financiers courants	11		11				11	11		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 618	68 618					68 618	68 618		
TOTAL ACTIF	135 605	68 618	66 841	0	158	-9	135 605	135 459	146	0
Emprunts et dettes	266 389			266 389			266 389	266 389		
Instruments financiers dérivés	76					76	76		76	
Fournisseurs et comptes rattachés	19 536			19 536			19 536	19 536		
Autres passifs courants ⁽⁴⁾	21 347			21 347			21 347	21 347		
TOTAL PASSIF	307 347	0	0	307 272	0	76	307 347	307 272	76	0

(1) Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

(2) Les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).

(3) Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

(4) Les « Autres passifs courants » se composent principalement du solde des factures non parvenues pour 11,6 millions d'euros, des autres dettes pour 6,8 millions d'euros et des dettes sur fournisseurs d'immobilisations pour 2,8 millions d'euros.

La juste valeur de la dette financière ne diffère pas significativement de la valeur nette comptable, cette dette étant financée récemment.

Les prêts et emprunts comprennent des prêts auprès d'institutions bancaires à taux variable et des prêts d'actionnaires à taux fixe qui ne peuvent pas être négociés.

Il n'existe pas de risque significatif de non paiement de la part de nos clients.



Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.



NOTE 33. Transactions avec des parties liées

Transactions commerciales avec des parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- les rémunérations et avantages alloués aux organes de direction ;
- les opérations commerciales et financières avec les filiales non consolidées du Groupe et les entreprises associées : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ses filiales non consolidées et n'a pas d'entreprises associées dans son périmètre.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours de l'année 2025, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2024.

Organes de direction

Les membres du Comité exécutif du Groupe sont, au 31 décembre 2025, au nombre de 10 (2024 : 12).

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par EXOSENS SAS et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres du Comité exécutif du Groupe.

Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2025 et 2024 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Avantages à court terme et indemnités de fin de contrat de travail *	3 573	3 779
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	138	174
Paievements en actions* ⁽²⁾	1 250	1 780

* Montants bruts hors charges patronales

(1) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IAS 19 et selon les modalités décrites en note 29 Engagements pour indemnités de départ à la retraite.

(2) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note 28 Paiements sous forme d'actions.

Le montant total des avantages postérieurs à l'emploi des membres du Comité exécutif s'élève à 138 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (174 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, certains membres du Comité exécutif bénéficient, en cas de rupture de contrat de travail et selon certaines conditions, d'une indemnité contractuelle d'un montant global maximum de 1 108 milliers d'euros (engagements hors bilan ; 1 209 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 34. Liste des sociétés consolidées

Les entités juridiques du Groupe (« les entités ») ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale ou de la mise en équivalence et en utilisant les monnaies fonctionnelles listées ci-dessous :

Entités consolidées sous intégration globale au 31 décembre 2025	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
Exosens		Société-mère	EUR
Exosens International	100 %	100 %	EUR
Photonis France	100 %	100 %	EUR
Photonis Netherlands B.V.	100 %	100 %	EUR
Imagine Sensors International	100 %	100 %	EUR
Photonis Infrared France	100 %	100 %	EUR
Photonis Holding Inc.	100 %	100 %	USD
Photonis Scientific Inc.	100 %	100 %	USD
Photonis Defense Inc.	100 %	100 %	USD
Photonis Shenzhen Technologies	100 %	100 %	CNY
Xenics NV	100 %	100 %	EUR
Xenics Inc.	100 %	100 %	USD
Sinfrared	100 %	100 %	EUR
Telops France	100 %	100 %	EUR
Telops Inc.	100 %	100 %	CAD
Telops USA Inc.	100 %	100 %	USD
El-Mul Technologies	100 %	100 %	ILS
Photonis Germany	100 %	100 %	EUR
Exosens UK	100 %	100 %	GBP
Centronic Limited	100 %	100 %	GBP
Centronic Holdings Limited	100 %	100 %	GBP
Centronic Group Limited	100 %	100 %	GBP
Exosens Spain	100 %	100 %	EUR
NVLS S.L	100 %	75 %	EUR
Noxant France S.A.S	100 %	100 %	EUR
Photonis USA Night Vision	100 %	100 %	USD
Phasics	100 %	100 %	EUR
Phasics Corp	100 %	100 %	USD
Entités mises en équivalence	% d'intérêt	% de contrôle	Devise
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49 %	49 %	AED

Entités consolidées sous intégration globale au 31 décembre 2024	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
Exosens		Société-mère	EUR
Exosens International	100 %	100 %	EUR
Photonis France	100 %	100 %	EUR
Photonis Netherlands B.V.	100 %	100 %	EUR
Imagine Sensors International	100 %	100 %	EUR
Photonis Infrared France	100 %	100 %	EUR
Photonis Holding Inc.	100 %	100 %	USD
Photonis Scientific Inc.	100 %	100 %	USD
Photonis Defense Inc.	100 %	100 %	USD
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	100 %	100 %	SGD
Photonis Shenzhen Technologies	100 %	100 %	CNY
Xenics NV	100 %	100 %	EUR
Xenics Inc.	100 %	100 %	USD
Sinfrared	100 %	100 %	EUR



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Comptes consolidés du Groupe

Telops France	100 %	100 %	EUR
Telops Inc.	100 %	100 %	CAD
Telops USA Inc.	100 %	100 %	USD
El-Mul Technologies	100 %	100 %	ILS
Photonis Germany	100 %	100 %	EUR
LR Tech	100 %	100 %	CAD
Exosens UK	100 %	100 %	GBP
Centronic Limited	100 %	100 %	GBP
Centronic Holdings Limited	100 %	100 %	GBP
Centronic Group Limited	100 %	100 %	GBP
Entités mises en équivalence	% d'intérêt	% de contrôle	Devise
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49 %	49 %	AED

NOTE 35. Événements postérieurs à la clôture

Nouveau contrat tubes 5G

Le 12 janvier 2026, EXOSENS a annoncé la commande de plus de 7 000 tubes intensificateurs de lumière 5G par ACTinBlanck Group l'un des principaux fabricants européens de systèmes de vision nocturne avancés, pour équiper les forces spéciales européennes. Ce contrat a été conclu quelques mois seulement après le lancement officiel du 5G, la nouvelle technologie d'EXOSENS, soulignant son adoption rapide par le marché. La livraison des tubes est prévue entre 2027 et 2028. Ils seront intégrés dans des jumelles de vision nocturne destinées à des utilisateurs finaux européens appartenant aux forces spéciales.

Aucun autre événement postérieur est à signaler.

Acquisition de la société Emberion

Le 13 février 2026, le Groupe a signé un accord définitif en vue de l'acquisition de la société finlandaise Emberion Oy, entreprise technologique spécialisée dans la fabrication de capteurs infrarouge nouvelle génération basés sur une technologie de points quantiques. Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'EXOSENS visant à renforcer son positionnement technologique dans les systèmes d'observation et d'imagerie avancée pour les marchés de la défense et du contrôle industriel. La finalisation de l'opération est attendue au cours du premier semestre 2026, sous réserve des autorisations et approbations habituelles.

NOTE 36. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe pour 2025 et 2024 sont respectivement :

EXERCICE 2025

(en milliers d'euros)	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				Baker Tilly			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	263	68 %		%	167	82 %		%
Filiales intégrées globalement	122	32 %	136	100 %	38	18 %	227	100 %
SOUS-TOTAL	384	100 %	136	100 %	204	100 %	227	100 %
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)								
Émetteur	147	100 %		%		%		%
Filiales intégrées globalement		%		%		%		%
SOUS-TOTAL	147	100 %	0	%	0	%	0	%
Prestations autres								
Émetteur ⁽¹⁾	10	53 %		%	9	100 %		%
Filiales intégrées globalement	9	47 %		%		%		%
SOUS-TOTAL	19	100 %	0	%	9	100 %	0	%
TOTAL	551		136		214		227	

(1) Principalement des attestations covenants et rapports sur les délégations relatives aux opérations sur le capital.

EXERCICE 2024

(en milliers d'euros)	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				Baker Tilly			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	215	66 %	0	%	145	98 %	0	%
Filiales intégrées globalement	109	34 %	150	100 %	3	2 %	140	100 %
SOUS-TOTAL	324	100 %	150	100 %	148	100 %	140	100 %
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)								
Émetteur	150	100 %	0	%	0	%	0	%
Filiales intégrées globalement	0	%	0	%	0	%	0	%
SOUS-TOTAL	150	100 %	0	%	0	%	0	%
Prestations autres								
Émetteur ⁽¹⁾	553	99 %	11	11 %	92	100 %	0	%
Filiales intégrées globalement	3	1 %	93	89 %	0	%	0	%
SOUS-TOTAL	556	100 %	104	100 %	92	100 %	0	%
TOTAL	1 030		254		240		140	

(1) Dont honoraires liés à IPO : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : 553 milliers d'euros et Baker Tilly : 92 milliers d'euros.